

Afrique Subsaharienne 2010 Benchmarking et Analyse Du Secteur De La Microfinance



Rapport du Microfinance Information Exchange (MIX) et du Groupe
consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP)

Avril 2011

Introduction

Les informations encourageantes qui proviennent de l'Afrique sub-saharienne (ASS) donnent à espérer que les prochains exemples de réussite nous parviendront de cette région. Un tel optimisme s'appuie sur des prévisions de taux de croissance de 5,1% et 5,4% en 2011 et 2012, faisant suite à une baisse de 6% provoquée en 2008 par la crise financière.¹ La stabilisation macroéconomique et l'augmentation des flux de capitaux privés sont autant d'autres indicateurs favorables.

On note d'autres signes encourageants au niveau de l'accès aux services financiers. À l'échelle mondiale, le marché de la téléphonie mobile connaît sa progression la plus rapide

en ASS: plus de 65% de la population vit à portée d'un réseau de téléphonie mobile. Le Kenya fournit un brillant exemple pour le reste du monde sur l'utilisation de cette technologie pour offrir des services financiers à plus grande échelle et à moindre coût. Les investisseurs commencent à s'intéresser à la région, ce qui accélère le rythme des créations de nouvelles institutions. Les autorités locales sont conscientes de leur rôle et procèdent à des réformes visant à perfectionner les règles et les réglementations de ces marchés. La nature commerciale d'un plus grand nombre d'institutions incitera à une plus grande efficacité, et à un meilleur accès aux capitaux leur permettant de travailler à une plus grande échelle et d'innover. L'intérêt pour les services d'épargne est important, plus même que pour les produits de prêt.

Cette évolution favorable reste néanmoins menacée par plusieurs obstacles sérieux dont certains bien connus. Par comparaison avec le reste du monde, les charges d'exploitation restent parmi les plus élevées. La rentabilité est en baisse. La qualité du portefeuille, toujours résolument insatisfaisante, s'est encore détériorée sur certains marchés depuis un an. La supervision est pratiquement impuissante. Quant aux réussites, elles restent bien trop réservées à quelques marchés et à quelques institutions spécifiques: dans l'ensemble, la pénétration reste très lente et la croissance léthargique.

Le présent rapport analyse l'état de la microfinance dans toute l'ASS pour l'année 2009.² Le rapport commence par examiner l'ensemble du marché: problèmes associés à l'offre, régulations et stratégies à long terme, mouvements transfrontaliers de capitaux de financement. La dernière partie est axée sur les prestataires de services financiers,

Table des Matières

Introduction	1
Présentation Générale Du Marché	2
1. L'offre de services financiers	2
2. Le contexte légal et réglementaire	5
3. Les flux de financement internationaux	10
Examen Des Prestataires De Détail	13
1. Les tendances de croissance	13
2. Performance financière	16
3. La structure de financement	19
Conclusion	21
Remerciements	22
Données et préparation des données	22
Annexe I: Benchmarks	23

1 <http://siteresources.worldbank.org/INTGEP2010/Resources/GEP-2010Summer2010-SSAAnnex.pdf>.

2 Voir les données et les produits de données sur le page 22.

Tableau 1 Répartition des emprunteurs et épargnants, par sous-région et par type d'institution (milliers)

	Afrique centrale		Afrique de l'Est		Afrique australe		Afrique de l'Ouest		TOTAL	
	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargnants
Banque	10	109	955	6 506	903	1 801	127	722	1 892	9 139
Coopérative de crédit	188	685	16	205	50	248	610	3 917	865	5 056
IFNB	108	154	3 161	4 671	70	57	184	773	3 522	5 654
ONG	68	85	386	424	98	65	835	1 159	1 388	1 732
TOTAL	374	1 033	4 519	11 806	1 121	2 171	1 757	6 571	7 771	21 582

et concernent plus particulièrement les tendances de la croissance, la performance financière et la structure de financement.

Présentation Générale Du Marché

1. L'offre de services financiers

Une grande diversité d'institutions

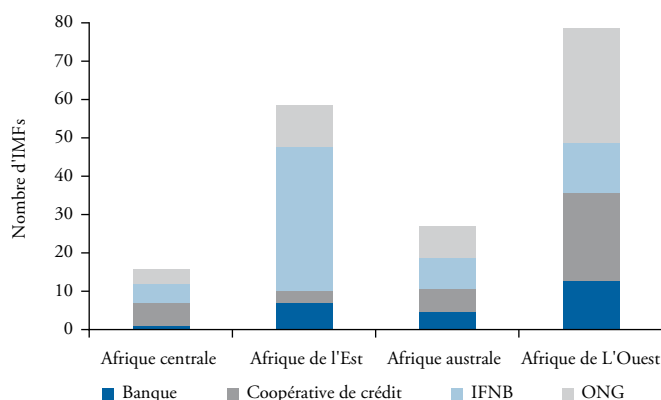
L'ASS possède une grande variété de prestataires offrant leurs services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus. En dépit du grand nombre d'intermédiaires financiers non bancaires (IFNB), d'organisations non gouvernementales (ONG) et de mutuelles de crédit/coopératives financières, les banques servent un quart du nombre total des emprunteurs, et 40% des épargnants sont clients des banques en ASS, alors même que les banques ne représentent que 8% des institutions financières communiquant leurs résultats au MIX.³

Les différences observées au niveau du type d'institutions présentes dans les sous-régions sont imputables en partie aux caractéristiques des lois de microfinance dont elles relèvent. La première loi de microfinance (entre 1993 et 2007), intitulée « loi Parmec » et en vigueur dans les huit pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), limitait l'accord d'agrèments aux mutuelles de crédit et aux coopératives financières.⁴ Par conséquent, un grand nombre des prestataires de microfinance de cette

3 Le MIX dispose en général d'une meilleure base d'informations (reporting) de la part des institutions dont la microfinance constitue la mission primordiale, plutôt que des banques commerciales. La taille de la clientèle desservie par les banques est donc probablement sous-estimée dans les données du MIX.

4 Aux termes de la loi Parmec, les autres prestataires de services financiers, tels que les associations et les ONG, étaient tenus de signer une convention cadre renouvelable de cinq ans avec le ministère des finances de leur pays respectif.

Figure n° 1 Nombre de prestataires de services financiers par type d'institution et par sous-région (2009)



sous-région ont dû sélectionner cette forme juridique. Par ailleurs, les premiers prestataires avaient été fondés par les mouvements coopératifs français et canadiens.

À la suite de la révision de la loi Parmec en 2007, et de l'arrivée de nouveaux prestataires de services techniques et de nouveaux investisseurs, on peut s'attendre à une diversification de la situation en Afrique de l'Ouest d'ici quelques années. La nouvelle loi est propice à la création de sociétés à but lucratif et à la transformation de sociétés à but non lucratif en sociétés commerciales.

La microfinance commerciale s'enracine

Dans toute l'ASS, la structure du marché évolue depuis quelques années. Même si les prestataires de services financiers à but non lucratif restent plus nombreux que ceux à caractère lucratif, il est clair que ces proportions évoluent. Cinquante-sept pour cent des nouvelles institutions, qui sont en majorité des IFNB, sont des sociétés à but lucratif, alors que la proportion n'est que de 43% pour les prestataires de services financiers encore récents ou bien établis. En dépit de leur nombre réduit,

Encadré 1. Les institutions de microfinance Greenfield

L'une des tendances émergentes du secteur des services financiers en Afrique est la multiplication des institutions de microfinance (IMF) entièrement nouvelles (« greenfield » en anglais). Les IMF « greenfield » sont créées à partir de rien. Dans la plupart des cas, un réseau international ou une holding internationale prépare le plan d'affaires, se procure les autorisations légales et assure la capitalisation et l'assistance technique. La plupart des « greenfields » d'ASS ont été créées entre 2007 et 2009 par des sociétés holding, telles que ProCredit, Advans, Access et MicroCred, et des réseaux internationaux comme Opportunity Transformations International. La société holding détient en général une majorité des parts et mobilise des capitaux auprès d'autres investisseurs et bailleurs de fonds tels que la BEI, la FMO, la SFI, et la KfW. Fin 2009, le CGAP pouvait identifier plus de 22 greenfields situées dans 12 pays.^a Selon le MIX, en décembre 2009, 14 de ces établissements comptaient 218 000 clients.

La capacité opérationnelle et d'administration de ces nouvelles banques de microfinance est édifiée verticalement à partir de l'implantation locale. Dans la plupart des cas, elles reçoivent un montant important d'assistance technique, comprenant une équipe de direction composée d'expatriés. Au fil du temps, le personnel local est formé à pratiquement toutes les responsabilités des nouvelles banques. Les investisseurs prévoient que l'institution devienne rentable après 18 ou 36 mois d'activité, selon les caractéristiques spécifiques du marché considéré. La plupart des modèles « greenfield » commencent par cibler les microentrepreneurs urbains, ce qui explique en partie la rapidité avec laquelle ils prévoient de devenir rentables.

Dans les marchés où n'opère aucun prestataire de microfinance, ou si l'offre de services financiers est dominée par un modèle institutionnel particulier, les institutions «greenfield» peuvent se contenter d'une gamme limitée de services financiers et fixer les points de référence de la performance.

Il existe plusieurs critères nécessaires de surveiller à mesure que ces nouvelles institutions évoluent: pourront-elles gérer leur croissance de manière réfléchie et raisonnable (beaucoup tablent sur des projections de croissance agressives, fort réjouissantes pour leurs actionnaires mais pas forcément viables)?; dans quelle mesure élargiront-elles leur offre de services vers les marchés plus difficiles à desservir loin des centres urbains?; réussiront-elles à transférer connaissances et capacité à prendre des décisions aux dirigeants locaux?

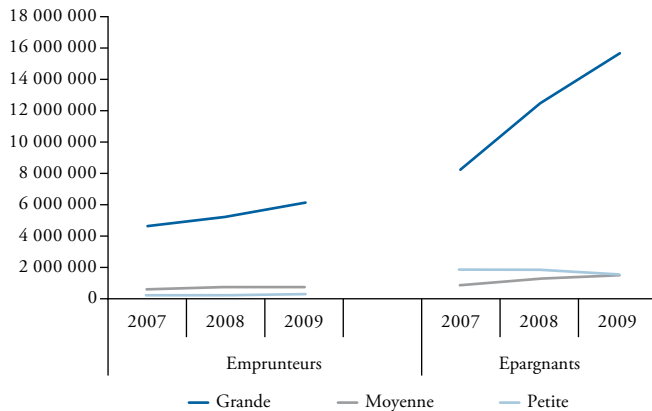
Dans la mesure où il introduit une option supplémentaire au sein de l'environnement des organisations qui s'efforcent d'offrir une gamme de produits financiers de qualité aux ménages pauvres et à faibles revenus (et souvent aux PME) ce nouveau modèle commercial est le bienvenu.

a http://www.cgap.org/gm/document-1.9.45543/Summary_of_Key_Messages_CGAP_Africa_Session_Nairobi_Final.pdf

les prestataires à but lucratif détenaient en 2009 plus de 70% du montant brut de l'encours de crédits et 71% du montant total des dépôts en ASS et les banques, à elles seules, géraient 53% de l'encours de crédits et 60% des dépôts. Les banques ont bénéficié de la croissance la plus rapide de leur nombre d'emprunteurs, qui a progressé de 25% entre 2008 et 2009. Les banques affichaient également une augmentation de 38% du nombre de leurs déposants, croissance arrivant juste en dessous de celle connue par les IFNB de 46%. Les mutuelles de crédit/coopératives financières et les IFNB détenaient 20% du de l'encours brut de crédits et respectivement 25% et 10% des dépôts.

Un tiers des prestataires de services financiers en ASS sont de grande taille: en d'autres termes, le montant brut de leur encours de crédits dépasse 8 millions d'USD. En 2009, ces prestataires de grande taille détenaient plus de 85% de tous les emprunteurs et épargnants en ASS. Ce pourcentage est plus élevé que dans l'Asie de l'Est et du Pacifique (AEP) et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), et à peu près le même qu'en Europe de l'Est et en Asie centrale (EAC). Seules les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) et l'Asie du Sud affichent un pourcentage plus élevé de prestataires de grande taille. Parmi ces grosses institutions, 38% sont situées en Afrique de l'Ouest

Figure n° 2 Emprunteurs et épargnants, par taille des prestataires de services financiers, 2007-2009



(il s'agit, pour la moitié, de mutuelles de crédit/coopératives) et 38% en Afrique de l'Est (pour la plupart des banques ou des IFNB). Dans les huit pays de l'UEMOA, la tendance va encore s'accroître en raison de la révision de la loi de microfinance de 2007, qui est axée sur la consolidation des petits prestataires.

L'épargne l'emporte sur le crédit

En ASS, les déposants sont trois fois plus nombreux que les emprunteurs: on y compte 21,6 millions de déposants et 7,8 millions d'emprunteurs. Le nombre des titulaires de comptes de dépôt a pratiquement doublé en trois ans. L'ASS est l'une des trois régions du monde dans laquelle les déposants sont plus nombreux que les emprunteurs: cette disparité s'explique en partie par le poids historique des coopératives dans l'offre de services financiers dans la région. Le volume des dépôts, à 5,2 milliards d'USD, excède lui aussi le montant brut de l'encours de crédit qui s'élève à 4,7 milliards d'USD.

Tous les types d'institutions présentes en ASS offrent des produits d'épargne volontaire: toutes les banques et coopératives, 54% des IFNB et 29% des ONG offrent des comptes d'épargne. Il n'est pas surprenant que l'offre de produits d'épargne volontaire soit plus limitée chez les IFNB et les ONG, car les réglementations de nombreux marchés leur interdisent expressément la mobilisation des dépôts, et ces institutions ont historiquement pris l'habitude des modèles fondés sur le crédit. Avec 9,1 millions de déposants, les banques desservent plus de 40% des épargnants de l'ASS, devant les IFNB et les

mutuelles de crédits/coopératives financières, qui comptent respectivement 5,7 et 5,1 millions de déposants.

La plupart des prêts sont destinés aux microentreprises ou aux ménages, et leur durée est inférieure à un an. Les prêts aux microentreprises représentent respectivement 88% et 95% du total des prêts accordés par les IFNB et les ONG. La clientèle des banques et des coopératives est plus diversifiée (petites entreprises et ménages), et la proportion des prêts à la consommation est donc plus élevée dans leur portefeuille. Il est par exemple fréquent que les coopératives ciblent délibérément les salariés des entreprises et de la fonction publique afin de diversifier leurs risques et d'augmenter leurs revenus. Les prêts aux microentreprises ne représentent qu'un pourcentage inférieur du montant total des prêts accordés par les coopératives, car ces travailleurs salariés n'ont pas forcément un objectif de développement et de croissance d'une petite entreprise. Les prêts à la consommation en revanche, constituent une proportion plus importante du total des prêts accordés par les coopératives: ils servent par exemple à faciliter les dépenses quotidiennes typiques des travailleurs salariés.

Les prêts de refinancement commerciaux sont de plus grande taille et octroyés par les institutions financières plus formelles. Bien qu'ils ne représentent qu'un faible pourcentage du nombre total des prêts dans toute l'ASS, leur montant atteint près de 15% de l'encours de crédits en raison de leur taille plus importante.

L'intermédiation financière : bonne pour les clients, bonne pour les institutions

Les produits d'épargne ne sont pas importants que pour les personnes pauvres et à faibles revenus: ils constituent également une source de financement essentielle pour les prestataires de services financiers en ASS. Ceux qui peuvent mobiliser et réutiliser les dépôts peuvent réduire leurs coûts de financement totaux, tout en diminuant leur dépendance envers les sources de financement internationales qui sont souvent imprévisibles. Il leur est même possible de réaliser un profit net en dépit d'un montant plus élevé de coûts d'exploitation et de coûts liés à la réglementation. Soixante-treize pour cent des institutions opèrent avec un degré élevé d'intermédiation financière (IF), avec un ratio d'épargne sur actifs dépassant 20%, tandis que 7% seulement n'ont aucun recours à l'IF. Les prestataires à

forte IF sont trois fois plus importants que les prestataires à faible IF, lesquels ont à leur tour une taille trois fois plus importante que celle des prestataires ne pratiquant pas l'IF.

2. Le contexte légal et réglementaire

Pour un grand nombre de gouvernements d'ASS, la microfinance, et l'inclusion financière d'une manière plus générale, restent une priorité. Les ministres africains de l'économie et des finances se sont d'ailleurs réunis en décembre 2009 pour examiner un plan visant à promouvoir le secteur de la microfinance en Afrique et ils ont recommandé que les États membres de l'Union africaine⁵ envisagent l'adoption de l'ensemble des stratégies suivantes:

- Adoption des principes clés de la microfinance⁶
- Focalisation sur les trois rôles complémentaires: mettre en place un environnement légal et réglementaire propice à la microfinance qui équilibre l'élargissement de l'accès aux services financiers pour les pauvres, la stabilité financière et la protection des consommateurs
- Soutien et promotion de programmes de développement de capacité financière à l'échelle continentale, régionale et sous régionale
- Soutien aux nouvelles technologies qui facilitent l'accès aux services financiers
- Soutien à la création de systèmes nationaux d'identification
- Soutien aux systèmes de standards et de benchmarks
- Soutien à la recherche, à la formation et au renforcement des capacités

Cette prise de conscience au plus haut niveau, de l'importance de l'inclusion financière se retrouve à l'échelle des pays où la microfinance fait partie du dialogue national sur le développement et la réduction de la pauvreté.

5 L'Union africaine: L'Union africaine comporte 53 États membres: voir http://www.au.int/en/member_states/countryprofiles.

6 <http://www.cgap.org/p/site/c/template.rc/1.9.2747/>.

Quelques pays, tels le Sénégal et le Bénin se sont même dotés d'un ministère de la microfinance.⁷

Trois pays seulement, n'ont adopté aucune législation ou régulation concernant explicitement la microfinance.⁸ Les décideurs politiques et les gouvernements de toute l'ASS ont introduit une nouvelle ère de consolidation, d'examen et d'incorporation des tendances récentes et des sujets émergents, tels que la banque à distance et la protection des consommateurs.

Il existe de nombreuses possibilités de mettre à profit l'intérêt accru des dirigeants politiques en les incitant à des interventions favorables à la croissance durable de l'inclusion financière. Les gouvernements jouent par exemple un rôle pour la mise en place d'infrastructures essentielles pour les services financiers destinés aux pauvres. Les centrales de crédit et les systèmes d'identification personnelle en sont un exemple. Les pouvoirs publics peuvent également jouer de leur rôle double traditionnel d'encouragement (réglementation libérale) et de réduction du risque (réglementation prudentielle et des pratiques de marchés).

L'attention du gouvernement comporte toutefois certains risques. Lorsque l'enjeu politique l'emporte sur l'objectif stratégique à long terme, les interventions des dirigeants politiques, tout particulièrement en ce qui concerne l'offre du crédit, peuvent nuire à l'offre durable des services financiers.

Des mandats d'inclusion financière sérieux⁹

Le rôle principal de la banque centrale ou de l'autorité de régulation financière est d'assurer la stabilité du système financier, en s'appuyant sur la réglementation et la supervision aux fins de solidité et de sécurité des institutions financières collectant les dépôts. Parce qu'un grand nombre de gouvernements ont incorporé

7 La supervision de la microfinance dans les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est confiée à la Banque centrale (BCEAO) et au ministère des finances. Toutefois, le Sénégal et le Bénin ont créé un ministère spécifique de Microfinance chargé d'assurer la promotion de l'industrie.

8 Les exceptions sont l'Érythrée, le Swaziland et les Seychelles.

9 Cette section utilise en très grande partie les conclusions de l'étude du CGAP et de la Banque mondiale: « *Financial Access* » (<http://www.cgap.org/p/site/c/template.rc/1.9.47743/>).

l'inclusion financière au sein de leurs stratégies de développement, certaines autorités de régulation commencent également à participer à la *promotion* de l'accès aux services financiers. Et la région dans laquelle cela est le plus vrai est l'ASS.

«*Financial Access 2010*» (CGAP/Banque mondiale)¹⁰ examine dans quelle mesure le mandat des banques centrales dans le monde comprend l'inclusion financière. Pratiquement toutes les chartes des autorités de régulation financière en ASS comprennent un document stratégique sur l'inclusion financière.¹¹ Bien évidemment, les autorités de régulation dotées d'une stratégie d'inclusion financière sont plus susceptibles d'avoir la responsabilité d'un grand nombre de domaines liés à l'inclusion financière: protection des consommateurs, éducation financière, réglementation de la microfinance, encouragement à l'épargne, promotion du financement aux PME, promotion de la finance en milieu rural. On remarque toutefois que les stratégies ne suffisent pas en elles-mêmes à déterminer la pratique sur le terrain. Sur certains marchés, les stratégies nationales ambitieuses n'ont pas réussi à satisfaire les attentes élevées qu'elles avaient suscitées.¹²

En ASS, c'est à l'autorité de régulation financière que sont le plus souvent confiées la réglementation de la microfinance et la protection des consommateurs. Dans 88% des pays de la région, les autorités de régulation sont responsables de la réglementation de la microfinance, tandis que dans 81% des pays elles doivent également assurer la protection des consommateurs, un pourcentage plus élevé que toute autre région, Asie du Sud exceptée.

Après l'AEP et l'Asie du sud, c'est l'ASS qui a adopté le plus grand nombre de réformes sur l'inclusion financière en 2009. On peut citer les exemples suivants:

- Le Libéria a mis en place des restrictions quantitatives pour limiter la taille des prêts en fonction des revenus de l'emprunteur.

- Le Zimbabwe a encouragé les banques à augmenter leur activité de prêts au secteur des PME.

L'émergence d'une deuxième génération de législation et de réglementations sur la microfinance

Tous les pays d'ASS, sauf trois, ont adopté une législation ou des réglementations concernant la microfinance. On peut les répartir sommairement entre les lois spécialisées pour la microfinance et les législations plus générales afférentes aux banques ou aux IFNB et qui incluent la microfinance. L'an dernier a vu se produire une vague de révisions des législations et des réglementations:

- La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été l'une des premières autorités de régulation à réviser la loi de microfinance en 2007 dans le cadre d'un effort visant à renforcer les obligations d'obtention d'agrément, la supervision et les standards de publication des résultats (reporting). Parmi les modifications apportées par la nouvelle mouture de la loi: la réglementation de la microfinance s'effectue en fonction de l'activité plutôt qu'en fonction du type d'institution, ce qui ouvre la voie aux sociétés à responsabilité limitée. En 2009, les parlements de trois pays, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Sénégal — ont adopté la loi de microfinance révisée. En dépit des différences et de la lenteur fréquente des procédures politiques dans chaque pays, on prévoit que les huit pays parviendront au bout du processus d'adoption intégrale de la loi révisée.
- La Banque de la République du Burundi a démarré la procédure de révision du décret de microfinance promulgué en 2006. Citons certaines des modifications souhaitées par l'autorité de régulation dans le cadre du processus en cours: augmentation du nombre d'options disponibles pour les nouveaux types d'institutions, telles que les sociétés à responsabilité limitée; prise en compte de la gamme complète des services financiers, au-delà des produits de prêt et d'épargne; incorporation des obligations sur

10 On trouvera plus d'informations sur les méthodes utilisées pour l'enquête sur le site <http://www.cgap.org/p/site/c/template.rc/1.26.11672/>.

11 Les exceptions sont l'Afrique du Sud, l'Île Maurice, le Cap Vert, le Swaziland et le Botswana.

12 Découvrez plus d'informations sur les stratégies nationales de microfinance dans l'article du CGAP intitulé « Les stratégies nationales de microfinance », 2009, http://www.cgap.org/gm/document-1.9.7539/BR_National_Microfinance_Strategies_FRN.pdf.

la communication des informations et la participation pour les centrales de risques (ou centrales d'échange d'information).

- La Banque nationale du Rwanda a promulgué la réglementation N. 02.2009 en mai 2009 au sujet de l'organisation des activités de microfinance. Cette réglementation a abrogé les dispositions antérieures régulant séparément les activités de microfinance et les coopératives d'épargne et de crédit et a confié la responsabilité de toutes les activités de microfinance, quel que soit le modèle institutionnel utilisé, au ministère de la Stabilité financière. Par conséquent, les coopératives d'épargne et de crédit (Umurenge), comme les IMF, sont désormais de réglementées par la banque centrale.
- La Banque Centrale du Congo de la République démocratique du Congo (RDC) a rédigé une nouvelle réglementation sur la microfinance et le nouveau référentiel comptable. La nouvelle réglementation s'est efforcée de simplifier les instructions de 2005 en créant deux catégories de prestataires de microfinance: les entreprises de microfinance (quel que soit leur statut juridique) qui ne peuvent pas mobiliser l'épargne du public, et les sociétés de microfinance (sociétés à responsabilité limitée) qui sont autorisées à mobiliser l'épargne publique. Les associations ne seraient pas autorisées à fournir des services de microfinance. La nouvelle version de la loi définit par ailleurs un cadre normatif complet pour la protection des consommateurs (les prestataires doivent par exemple offrir des prêts adaptés à la capacité de remboursement des clients et leur communiquer les coûts et les conditions d'octroi de ces produits).
- L'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya ont entrepris le processus de révision de leurs lois et réglementations de microfinance afin de pouvoir mieux contrôler les nouvelles institutions n'offrant que le crédit.

Un sujet crucial récent de réglementation concerne celle de la banque à distance. Les activités de banque à distance démarrent dans toute l'ASS et les pouvoirs publics font

preuve d'un intérêt prononcé pour la réglementation associée à ce sujet: utilisation d'agents, lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme, émission d'argent électronique, systèmes de paiement... Beaucoup de pays envisagent de procéder à des révisions des directives et des réglementations concernant l'argent électronique, ou d'introduire de nouvelles réglementations qui prennent en compte spécifiquement le développement de la banque à distance et l'utilisation d'agents. En 2009, le Nigéria était le seul pays de l'ASS dont le développement de la banque à distance était sujet à réglementation: le *Nigerian Mobile Payments Regulatory Framework* a été adopté en juin 2009.

On peut s'attendre à voir durant les prochains mois, une vague de réglementations nouvelles ou modifiées au sujet des services financiers reposant sur la technologie: les autorités de régulation doivent combler les carences de la réglementation sur ce point ou ajuster des directives ou des réglementations qui avaient été rédigées bien avant que ne se produise d'activité notable sur le marché. Plusieurs banques centrales ont adopté une perspective consistant à attendre pour mieux observer, ou à étudier et à tirer des conclusions des premières licences accordées. Cette approche a été favorable au développement de la banque à distance dans la région.

La protection des consommateurs: La réglementation de base existe, mais les mécanismes d'application et d'exécution sont inefficaces¹³

L'effet conjugué du souvenir de la crise financière, de la réalité actuelle des faillites d'institutions et de la détérioration de la qualité du portefeuille contribue à renforcer l'intérêt pour la protection des consommateurs et l'éducation financière dans toute l'ASS. De nombreux pays de l'ASS ont mis en place des mesures élémentaires de protection des consommateurs. Un cadre efficace de protection des consommateurs dans le domaine de la finance comprend trois volets généraux:

1. II protège les consommateurs contre les pratiques déloyales ou trompeuses de la part des prestataires de services financiers.

¹³ Cette section utilise en très grande partie les conclusions de l'étude du CGAP et de la Banque mondiale: « Financial Access 2010 » (http://http://www.cgap.org/gm/document-1.9.50050/Financial_Access_2010_FRN.pdf).

2. Il améliore la transparence en imposant l'obligation de communiquer les tarifs, les termes et les conditions attachés aux services financiers.
3. Il établit des mécanismes de recours pour traiter les réclamations des clients et résoudre les différends.

Quatre-vingt-quatre pour cent des pays possèdent des lois et des réglementations pour au moins certains aspects de la protection des consommateurs dans le domaine financier, qu'il s'agisse du traitement équitable ou de restrictions des pratiques commerciales déloyales. Par comparaison avec d'autres régions, les pays d'ASS imposent en moyenne moins d'obligations de communication d'informations lors de l'ouverture d'un compte. La moitié des pays de l'ASS exigent que les institutions financières mettent en œuvre des procédures de résolution des réclamations des clients, et 43% seulement disposent d'au moins un mécanisme de résolution des différends.

En 2009, dans le cadre d'un effort innovateur visant à confronter résolument le problème de la protection des consommateurs, le Sénégal a créé un « observatoire de la qualité des services financiers ». Cette instance consultative, qui relève du ministère des finances, regroupe la banque centrale, le ministère des finances, l'association nationale de microfinance, l'association des banques, l'association des consommateurs et des représentants des principaux prestataires de services financiers. L'observatoire a été mandaté pour les tâches suivantes (i) surveiller la qualité des services financiers offerts, (ii) faire connaître et expliquer les services financiers au public, (iii) élaborer des publications régulières sur les services financiers, (iv) disséminer les bonnes pratiques, (v) offrir des recommandations sur la façon d'améliorer les services financiers, (vi) mettre en place des mécanismes de résolution des différends (avec une fonction de médiateur par exemple).

Le caractère insuffisant de la capacité de supervision reste préoccupant

La réglementation n'est efficace que dans la mesure où elle s'accompagne d'une supervision adéquate.

Malheureusement, la capacité de supervision en ASS continue de laisser à désirer. Dans l'UEMOA, la loi révisée de 2007 se proposait de remédier à ces carences en confiant à la banque centrale (BCEAO) la supervision de tous les prestataires de microfinance gérant des encours de crédits ou des dépôts d'un montant supérieur à 4 millions d'USD, tandis que les ministères des finances conservaient la responsabilité des prestataires de taille moyenne et faible. Mais cette réforme n'a pas forcément été accompagnée d'une augmentation de ressources, de savoir-faire et d'outils supplémentaires.

Et à mesure que la nécessité de réglementer les nouveaux domaines de l'inclusion financière (banque à distance, protection des consommateurs...) devient plus pressante, le besoin de capacité de supervision ne fera qu'augmenter. En ce qui concerne la protection des consommateurs, par exemple, les structures institutionnelles permettant de faire appliquer les obligations requises par la loi sont très déficientes. Les deux-tiers environ des autorités de régulation financière qui ont indiqué être responsables d'un aspect de la protection des consommateurs dans le domaine financier possèdent un département consacré à ces questions. Toutefois, alors que les autorités de régulation pourraient avoir recours à toute une gamme d'actions de surveillance (clients mystère, interviews de consommateurs, statistiques sur les réclamations, numéro d'appel pour les réclamations, surveillance des sites Web et d'annonces publicitaires, inspections sur place), dans une majorité de pays, l'inspection sur place est le seul mécanisme de vérification de la conformité à la législation. Les autorités de régulation pourraient également appliquer des mesures d'exécution (obligation de remboursement des frais excessifs, publication des violations constatées, retrait d'agrément, retrait des publicités mensongères, amendes/pénalités, avertissements aux institutions financières) mais dans plus de la moitié des pays, elles se contentent d'émettre des avertissements.

Les carences de la capacité de supervision sont démontrées par le grand nombre de prestataires de services financiers désormais administrés par les autorités.

Encadré 2. Les IMF placées sous administration provisoire des pouvoirs publics : un phénomène croissant en Afrique de l'Ouest et centrale

Pour quelques prestataires de microfinance, la mauvaise qualité du portefeuille, la performance inférieure à la norme et les crises de gouvernance ne sont pas que des événements temporaires. Lorsque ces problèmes persistent, les autorités de supervision doivent parfois adopter la manière forte — une décision souvent coûteuse — et placer ces institutions sous leur administration. En dépit de son côté spectaculaire, cette mesure a pour objectif primordial de protéger les dépôts des clients et d'assurer la stabilité générale du secteur. Elle permet également d'éviter la faillite. Pour l'autorité de supervision, l'objectif est de confronter les difficultés de l'institution, soit en assumant le contrôle direct de l'institution et en dirigeant l'ensemble de ses activités, soit en confiant cette tâche à une agence. En général le conseil d'administration et la direction sont également remplacés.

Malheureusement, on constate une augmentation du nombre de prestataires de microfinance placés sous contrôle administratif en Afrique de l'Ouest et centrale. En juin, la BCEAO, a signalé que 13 prestataires de microfinance, situés dans huit pays de l'UEMOA étaient administrés par l'État. Le même phénomène se produit en Afrique centrale: trois prestataires étaient concernés au Cameroun fin 2009 et un nombre encore plus grand d'institutions se trouvaient en situation critique et forcées de présenter des plans de redressement à l'autorité de régulation.

Il est nécessaire d'effectuer plus de recherches sur les causes de ces crises et sur les stratégies possibles de sortie de l'administration par les pouvoirs publics. On peut toutefois d'ores et déjà procéder aux observations suivantes:

- Les IMF placées sous administration provisoire ne sont pas les plus petites. Dans plusieurs cas, il s'agit d'institutions figurant parmi les cinq prestataires les plus importants du pays. En Côte d'Ivoire, il s'agit par exemple du RCMEC, le deuxième prestataire le plus important. Au Niger, le MCPEC est administré par l'État depuis dix ans.
- Bien que la prise de contrôle par le gouvernement soit par nature temporaire, on définit rarement de stratégie de sortie. À long terme, on prévoit que ces institutions effectuent leur redressement ou soient mises en liquidation. La confiance du public ne peut que s'éroder au fil du temps. Le redressement exige un plan technique solide et une équipe de direction nommée par le gouvernement et dotée d'expériences réussies dans la gestion d'institutions financières servant les pauvres et les populations à faibles revenus. La liquidation exige une forte volonté politique et, potentiellement, des fonds publics pour éteindre les obligations envers les épargnants. Donc, dans certains cas, la solution de facilité consiste à laisser ces institutions flotter dans la non résolution.

À l'avenir, la difficulté pour les autorités de supervision consiste à identifier les systèmes d'alerte précoce, mettre en place des mesures de prévention et agir rapidement et résolument lorsque se produisent des problèmes. Le nombre de prestataires de services financiers en faillite et néanmoins toujours en activité officiellement est encore plus important que celui des prestataires placés formellement sous contrôle provisoire. Une autre difficulté tout aussi cruciale consiste à mettre au point des stratégies de sortie pour les institutions sous contrôle de l'administration.

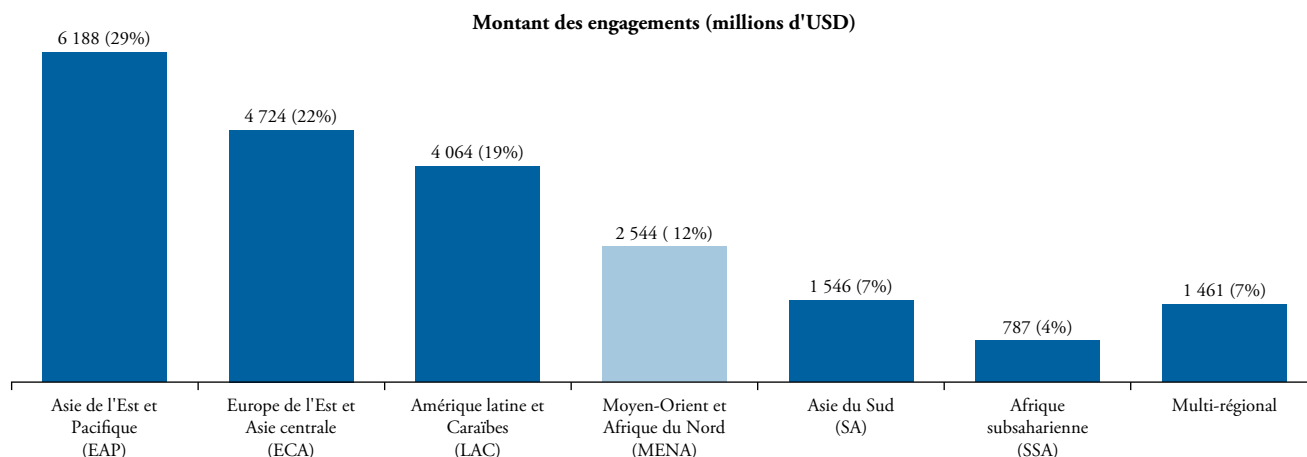
Des questions de réglementations imminentes

Dix-sept des 48 pays d'ASS ont mis en place un plafonnement des taux d'intérêt.¹⁴ On peut se réjouir du fait qu'aucun nouveau plafonnement n'a été instauré

depuis l'année précédente. Toutefois, dans les marchés avec plafonnement des taux, on constate souvent un écart entre la réalité de la structure de coûts des prestataires de services financiers et le niveau du plafond fixé pour les taux. Par ailleurs, la menace de l'introduction de plafonnements dans de nouveaux marchés reste réelle, et les associations nationales de microfinance, les investisseurs et les autres acteurs principaux doivent rester vigilants.

¹⁴ Ces 17 pays comprennent les huit pays de l'UEMOA, ainsi que le Ghana, la Guinée, l'Érythrée, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, le Soudan, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

Figure n° 3 | Montants des engagements, par région (décembre 2009)



Montants basés sur data rapporté par 61 bailleurs de fonds et 90 MIVs.

Sans compter que, dans beaucoup de marchés, le régime fiscal des prestataires de microfinance est encore confus, injuste ou les deux. Il peut arriver que des avantages fiscaux aient été accordés à un type d'institution, les coopératives par exemple, mais pas aux autres. Dans beaucoup de marchés, le traitement fiscal n'est pas fonction de la nature des activités d'un prestataire et de son créneau de clientèle, mais procède de son statut: à but lucratif ou non lucratif.

3. Les flux de financement internationaux

Plus de 150 bailleurs de fonds et investisseurs ont participé aux enquêtes effectuées par le CGAP en 2010 sur le financement de la microfinance. Ces bailleurs et investisseurs comprennent les plus importants organismes bilatéraux et multilatéraux, les institutions de financement du développement (IFD) et les fondations, de même que les intermédiaires d'investissement en microfinance (IIM).¹⁵ Ils sont répartis en deux catégories, selon que leur source de financement provient de fonds publics ou privés. Les bailleurs et investisseurs publics comprennent les organismes bilatéraux et multilatéraux et les IFD ; les bailleurs et investisseurs privés regroupent les fondations et les investisseurs institutionnels et de détail.

15 Les IIM sont des entités d'investissement qui ont placé la microfinance parmi leurs objectifs d'investissement et mandats fondamentaux. Les IMM peuvent financer les prestataires de services de microfinance au moyen de prêts, de participation au capital, de garantie (directe ou indirecte). Les trois principaux types d'IIM sont des véhicules d'investissement en microfinance (VIM), des sociétés holding et d'autres IIM (exemple: plateformes de prêt peer-to-peer).

Les engagements progressent plus rapidement que dans d'autres régions

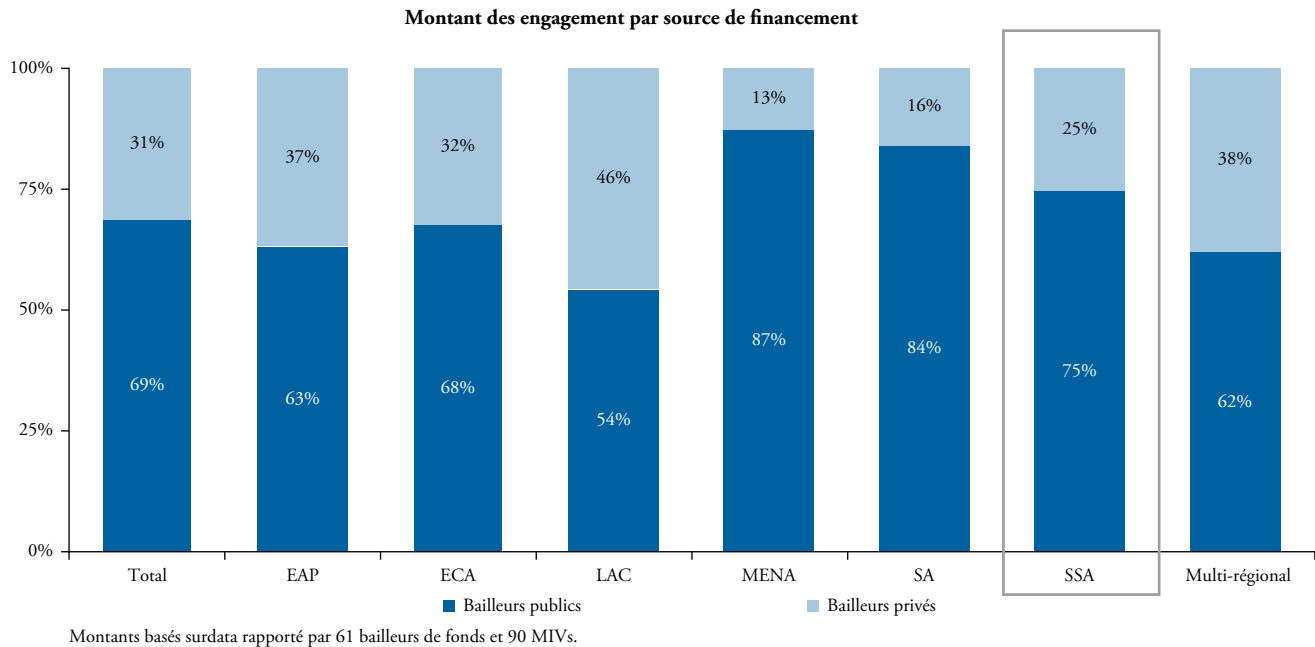
En décembre 2009, les bailleurs et investisseurs s'étaient engagés à hauteur d'environ 2,5 milliards d'USD en faveur de la microfinance en ASS: c'est une augmentation significative de 22% par rapport à l'année précédente, et supérieure à l'augmentation moyenne de 17% à l'échelle mondiale. Seules l'EAC et la région d'ALC affichaient en 2009 des taux de croissance comparables.

De toutes les régions, l'ASS possédait le plus grand nombre de sources de financement internationales actives, dont 49 bailleurs et investisseurs publics et 40 IIM. Les engagements pour la région représentaient 12% du montant total des engagements internationaux accordés à la microfinance dans le monde. La disparité entre le nombre élevé de bailleurs et investisseurs et le niveau relativement faible des engagements reflète la capacité d'absorption limitée de certains marchés de microfinance en Afrique, et le fait que le revenu national brut par habitant y est inférieur à celui des pays d'Amérique latine et d'Europe de l'Est, par exemple.

Les engagements des bailleurs et investisseurs publics sont majoritaires, mais ceux des bailleurs privés augmentent rapidement

Les bailleurs et investisseurs publics internationaux ont fourni 75% du montant total des engagements à la région, soit 1,9 milliard d'USD. Toutefois, les engagements des

Figure n° 4 Engagements, par type de bailleurs et investisseurs (décembre 2009)



bailleurs et investisseurs privés en ASS ont progressé de 63% en 2009, presque deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale, tandis que la progression pour les bailleurs et investisseurs publics n'était que de 13% pour l'ASS (et 12% pour la moyenne mondiale).

La croissance des financements internationaux privés était imputable aux investisseurs individuels et institutionnels — le plus souvent par l'intermédiaire d'IIM — ainsi qu'aux fondations et aux ONG, telles que la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation Mastercard et Oxfam Novib. En termes absolus, les fondations et les investisseurs individuels et institutionnels ont contribué une part à peu près égale à la croissance des financements privés.

Chez les bailleurs et investisseurs publics, les IFD ont fourni la contribution la plus importante à la croissance puisqu'elles ont augmenté leurs engagements de 51% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'inscrit dans la tendance selon laquelle les IFD pénètrent de nouveaux marchés d'ASS. Entre 2007 et 2008, les engagements des IFD avaient déjà augmenté de 31%. En 2009, AECID et AFD Proparco ont contribué une grande part de la croissance. En revanche, les engagements provenant d'organismes bilatéraux et multilatéraux ont diminué

respectivement de 4% et 1%, cette régression étant imputable en grande partie au recul du portefeuille de la Banque africaine de développement (BAD).

Il n'en reste pas moins que deux des cinq bailleurs de fonds internationaux les plus importants restent les organismes multilatéraux le FIDA et la BAD. Avec 11% des engagements en faveur de la région, le FIDA est de loin le plus important bailleur de fonds. Pour la première fois, la Fondation Bill & Melinda Gates a rejoint la liste des cinq premiers bailleurs et investisseurs, en fournissant 5% du total des engagements, derrière AFD Proparco (6%) et la Commission européenne (5%). Les cinq premiers IIM en termes d'engagements en ASS sont Oikocredit, Grameen Credit Agricole Microfinance, Opportunity Transformation Investments, Advans et Dexia Microcredit Fund.

Les subventions et les prêts constituent les principaux instruments, mais les prises de participation sont en augmentation

L'ASS est la seule région dans laquelle les subventions sont utilisées aussi largement que les prêts. Les engagements de subventions se montaient à près d'1 milliard d'USD, ce qui représente 38% des engagements, à comparer avec moins

de 15% à l'échelle mondiale. Pour les investissements effectués directement au sein d'institutions de détail ou par l'intermédiaire de l'État, les subventions constituent le principal instrument (52%) suivi des prêts (37%). Étant donné les inquiétudes concernant la solidité de plusieurs IMF de la région, inquiétudes suscitées par la mauvaise qualité de leur portefeuille et les carences de leur équipe de direction, on espère que des fonds de subvention bien conçus pourront aider à renforcer un secteur fragile. Toutefois, l'usage non judicieux des subventions peut également créer des distorsions et inciter les prestataires à sous-estimer la gravité de la situation.

Le financement direct des portefeuilles de prêts des prestataires de services financiers au travers de prêts a diminué de 23%, bien qu'une grande partie de cette diminution soit consécutive à la réduction du volume des prêts directs accordés dans la région par un important bailleur de fonds.

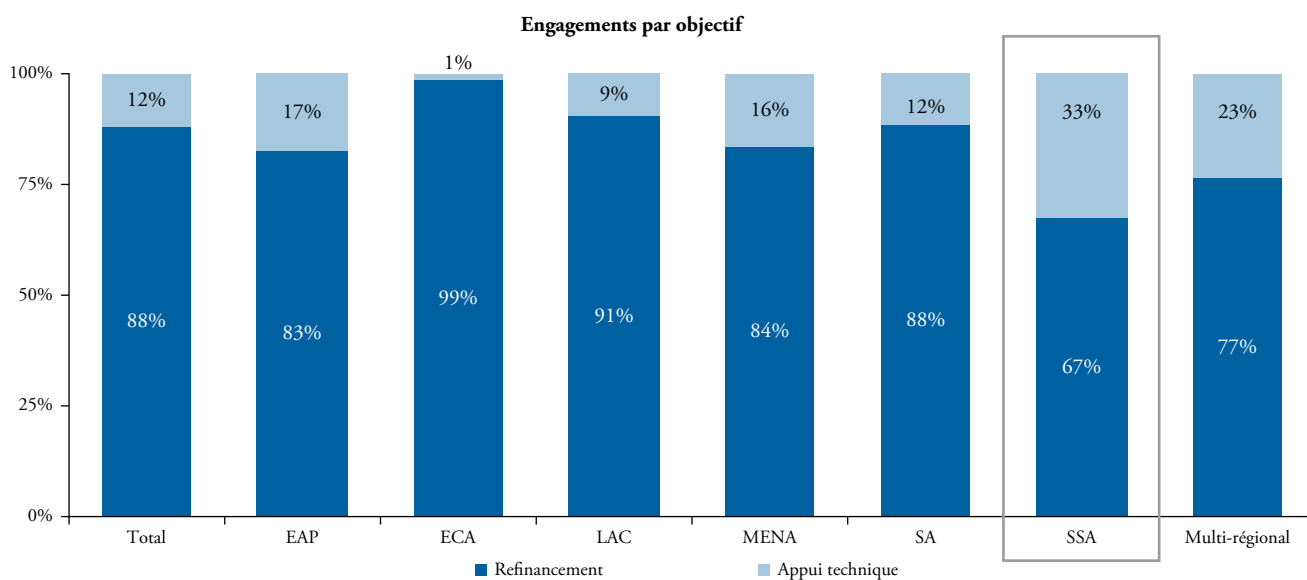
Les prises de participation des bailleurs et investisseurs internationaux ont augmenté, avec 82 millions d'USD d'engagements pour 2009, ce qui représentait 6% des investissements directs, pour la plupart provenant d'IFD, et environ 20% des engagements accordés par les IIM. Plus de la moitié des prises de participation directes au capital sont effectuées auprès des institutions

affiliées à des réseaux internationaux (Procredit, Advans, MicroCred, ACCION) et sont concentrées dans quatre pays: Le Congo RDC, le Kenya, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Entre 2008 et 2009, les prises de participations directes sein du capital de ces institutions ont augmenté de plus de 95%. En dépit de la hausse des prises de participation internationales, une analyse de la structure de financement des prestataires de détail révèle que l'augmentation générale des fonds propres des prestataires de services financiers était en fait imputable à l'augmentation des bénéfices non distribués.

Le renforcement des capacités: une priorité pour l'ASS

Environ 67% des engagements internationaux en faveur de l'ASS sont consacrés au refinancement des prestataires de services financiers au détail, directement ou indirectement, un chiffre à comparer avec une proportion de 88% à l'échelle mondiale. Cette disparité est liée à l'importance des dépôts en tant que source de financement pour les prestataires africains de services financiers (voir la section sur la structure du financement). Environ 30% de ces engagements avaient la forme de subventions pour le renforcement des capacités, soit une progression de 13% depuis l'année précédente. Aucune autre région ne présentait une proportion aussi élevée de financements pour le renforcement des

Figure n° 5 Engagements, par utilisation (décembre 2009)



Montants basés sur data rapporté par 61 bailleurs de fonds et 90 MIVs.

capacités par rapport aux refinancements. Les principales sources de financement qui soutiennent des activités de renforcement des capacités en ASS sont le FIDA, la BAD, AFD Proparco, la Fondation Bill & Melinda Gates et la Commission européenne. L'ASS avait reçu en fait un tiers des 2,3 milliards d'USD d'engagements accordés dans le monde au titre du renforcement des capacités. Vingt-huit pour cent des financements destinés au renforcement des capacités ont été consacrés à l'infrastructure de marché et aux politiques légales et réglementaires.

La concentration géographique persiste

Pour la deuxième année consécutive, les huit mêmes pays ont reçu 40% du montant total des engagements octroyés à l'ASS. Par ordre d'importance du montant des engagements reçus, il s'agit des pays suivants: Éthiopie, Kenya, Ouganda, Mozambique, Mali, Tanzanie, Nigéria et Ghana. Les montants des engagements ont progressé particulièrement rapidement en Éthiopie, au Kenya et au Burkina Faso. En revanche, les engagements avaient diminué dans plusieurs pays: Madagascar (en raison sans doute de la crise politique), Bénin (probablement à cause de l'effet conjugué de la crise de la microfinance et de l'intervention des pouvoirs publics) et dans d'autres marchés tels que le Tchad, le Ghana, le Malawi et le Rwanda.

La concentration du financement international en faveur de quelques pays se reflète dans la structure de financement des prestataires de services financiers sur ces marchés.

Examen Des Prestataires De Détail

1. Les tendances de croissance

- La croissance est concentrée parmi les prestataires de grande taille, par types institutionnels, par sous-régions et par pays
- Croissance stable du nombre des emprunteurs, ralentissement de la croissance des encours de crédits
- Ralentissement de la croissance du nombre de déposants, accélération de la croissance du portefeuille d'épargne

L'ASS a bénéficié du rythme de croissance le plus stable pour les emprunteurs de toutes les régions entre 2007 et 2009. Le taux de croissance du nombre d'emprunteurs pour la période 2008–2009 était comparable à la période 2007–2008 (14% au lieu de 15%) et plus élevé que la moyenne de 11% observée pour les autres régions. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette tendance favorable pour l'ASS, dont notamment l'isolation relative de beaucoup de pays par rapport aux fluctuations

Tableau 2 Engagements, par pays (décembre 2009)

	Commitments as of December 2009	2008/2009 Growth in Commitments		Commitments as of December 2009	2008/2009 Growth in Commitments
Angola	2 to 50 mln	→	Malawi	2 to 50 mln	↓
Benin	2 to 50 mln	↓	Mali	50 to 100	↑
Burkina Faso	2 to 50 mln	↑↑	Mauritania	2 to 50 mln	→
Burundi	2 to 50 mln	↑	Mozambique	100 to 300	→
Cameroon	2 to 50 mln	→	Namibia	2 to 50 mln	→
Cape Verde	2 to 50 mln	→	Niger	2 to 50 mln	→
Central African Republic	0 to 2 mln	→	Nigeria	50 to 100	→
Chad	2 to 50 mln	↓	Rwanda	2 to 50 mln	↓
Comoros	2 to 50 mln	↑	São Tomé and Príncipe	0 to 2 mln	→
Congo, DRC	2 to 50 mln	→	Senegal	50 to 100	↑
Congo, Rep.	2 to 50 mln	→	Sierra Leone	2 to 50 mln	→
Côte d'Ivoire	2 to 50 mln	→	Somalia	0 to 2 mln	→
Ethiopia	100 to 300	↑↑	South Africa	2 to 50 mln	↑
Gabon	0 to 2 mln	→	Sudan	2 to 50 mln	↑
Gambia	2 to 50 mln	↑	Swaziland	2 to 50 mln	↑
Ghana	50 to 100	↓	Tanzania	50 to 100	↑
Guinea	2 to 50 mln	→	Togo	2 to 50 mln	→
Kenya	100 to 300	↑↑	Uganda	100 to 300	→
Lesotho	2 to 50 mln	→	Zambia	2 to 50 mln	→
Liberia	2 to 50 mln	→	Zimbabwe	2 to 50 mln	→
Madagascar	50 to 100	↓			

Figure n° 6 Croissance mondiale du nombre d'emprunteurs (2008-2009)

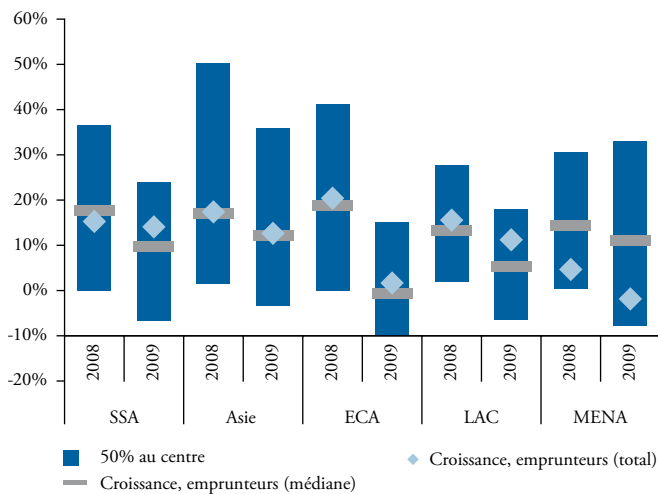
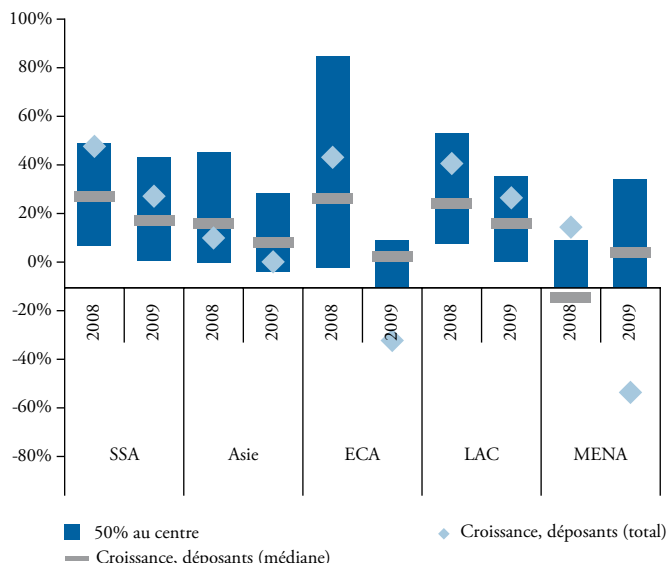


Figure n° 7 Croissance mondial du nombre de déposants, 2008-2009



imprévisibles des investissements internationaux à la suite de la crise financière. Alors que toutes les régions ont souffert d'un ralentissement de la croissance du nombre de déposants au cours de l'année, l'ASS et la région ALC ont maintenu le rythme de croissance du nombre de déposants de plus de 20%. Cela souligne une fois encore la démarche de collecte des dépôts adoptée par l'ASS.

Quelques institutions de grande taille soutiennent la croissance et assurent la stabilité du taux global de croissance

La croissance stable du nombre d'emprunteurs en ASS était imputable à une augmentation de 17% du nombre des emprunteurs des prestataires de services financiers de grande taille (ceux qui comptent plus de 30 000 clients).

Onze prestataires de services financiers, dont la majorité se trouve en Afrique de l'Est, ont affiché une croissance absolue de plus de 20 000 emprunteurs. La croissance la plus rapide était observée chez les IFNB et les banques ; les banques ont été le type d'institution à observer la croissance la plus rapide de leur clientèle d'emprunteurs. Pour les IFNB, la croissance la plus importante a été constatée au Kenya et en Éthiopie, où l'on avait enregistré plus de 375 000 nouveaux emprunteurs en 2009.

La croissance rapide de quelques institutions de grande taille s'inscrit en contrepoint de la croissance ralentie constatée par de nombreuses institutions. Même chez les IFNB, près d'un tiers des prestataires ont subi une

Tableau 3 Prestataires de services financiers affichant la croissance la plus rapide (croissance des emprunteurs)

Classement	Prestataire de services financiers	Pays	Type d'institution	Emprunteurs en 2009	Croissance absolue	Taux de croissance
1	Equity Bank	Kenya	Banque	715 969	173 720	32%
2	Capitec Bank	Afrique du Sud	Banque	801 809	163 193	26%
3	KWFT	Kenya	IFNB	334 188	126 178	61%
4	OCSSCO	Éthiopie	IFNB	458 762	94 178	26%
5	SEAP	Nigéria	ONG	116 808	71 087	155%
6	OMO	Éthiopie	IFNB	280 232	61 628	28%
7	SMEP	Kenya	IFNB	85 678	49 029	134%
8	Brac—UGA	Ouganda	ONG	103 489	40 880	65%
9	Camccul	Cameroun	Mutuelle de crédit	66 153	27 457	71%
10	DECSI	Éthiopie	IFNB	488 922	24 300	5%
11	Brac—TZA	Tanzania	ONG	89 818	20 316	29%

contraction du nombre de leurs emprunteurs. Cette tendance était plus prononcée pour les mutuelles de crédit et les coopératives financières: 40% d'entre elles ont subi une contraction du nombre de leurs emprunteurs. Près de la moitié des ONG ont constaté une diminution. Comme pour les autres types d'institutions, quelques ONG ont fait exception et affiché une forte croissance: SEAP au Nigéria affichait la croissance la plus considérable de toutes les ONG (plus de 70 000 emprunteurs), suivie par deux grosses ONG bien financées (des reproductions de BRAC en Ouganda et en Tanzanie): c'est un signe favorable de la tendance selon laquelle des praticiens bien établis dans d'autres pays font leur entrée sur de nouveaux marchés.¹⁶

Les taux de croissance des prestataires de services financiers de taille moyenne (10 000 à 30 000 clients) sont restés stables, et ont diminué de 9% en 2009. Toutefois, chez les petits prestataires (moins de 10 000 clients) le taux de croissance du nombre d'emprunteurs a régressé. Entre 2007 et 2008 le taux de croissance du nombre d'emprunteurs était de 11%, mais il avait chuté de 30% entre 2008 et 2009. Cette contraction révèle que les prestataires de plus petite taille n'avaient pas les moyens nécessaires pour survivre les difficultés financières et économiques de 2009, ou peut-être qu'ils desservent un créneau de marché plus affecté par la crise économique.

Une poignée de pays a bénéficié de taux de croissance vigoureux en termes de nombre d'emprunteurs

Les taux de croissance du nombre d'emprunteurs les plus vigoureux étaient concentrés au sein de cinq marchés (Cameroun, Kenya, Nigéria, Afrique du Sud et Ouganda): chacun de ces pays affichait un taux de croissance supérieur à 20%, le Kenya arrivant en tête avec 36%. Pour ce dernier, le taux de croissance élevé entre 2008 et 2009 peut s'expliquer par les améliorations de l'environnement macroéconomique et les augmentations de productivité. Après une période de croissance rapide, le taux de croissance du Nigéria s'est stabilisé à 20%. Alors même qu'un gros prestataire parvenait à plus que doubler de taille, la plupart des autres se sont stabilisés.

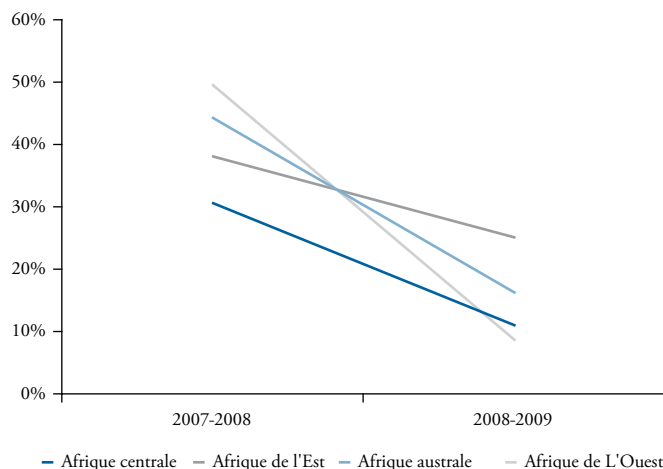
16 Le BRAC a reproduit son expérience du Bangladesh au Libéria, au Kenya, au Sierra Leone, au Soudan, en Tanzanie et en Ouganda et prévoit de l'élargir à cinq autres pays. En tout juste 18 mois d'activité en Afrique, le BRAC a réussi à toucher près de 600 000 personnes et à octroyer 19 millions d'USD en microcrédits.

En revanche, certains marchés, dont le Ghana, la Tanzanie et le Mali, se sont contractés. En Tanzanie, tous les prestataires sauf deux ont connu une croissance positive, mais les deux exceptions ont vu leur nombre d'emprunteurs diminuer de 34%. Au Mali, presque tous les prestataires de services financiers ont affiché des taux de croissance négatifs, avec une chute globale de 16%. Par exemple, deux des institutions du pays ont été confrontées à des difficultés extrêmes (voir l'encadré n° 2) ce qui a entraîné une diminution du financement provenant des banques commerciales locales et a réduit leur capacité à croître et à offrir de nouveaux prêts.

D'une manière générale, la croissance des encours de crédits se ralentit, à l'exception de quelques prestataires de grande taille

Tout comme dans le cas de la croissance du nombre d'emprunteurs, les prestataires de grande taille ont continué d'afficher les taux de croissance les plus élevés en volumes de prêts: 27%. D'une manière générale, toutefois, la croissance des encours de crédits s'est ralentie dans toutes les sous-régions et n'était plus que de 24% en 2008-2009, par comparaison avec 29% durant la période précédente. Les prestataires de taille moyenne ont subi une contraction de leur encours de crédits, en recul de près de 50% depuis 2008, avec un taux de croissance négatif de -26%. Les prestataires de petite taille ont bénéficié d'une croissance positive de leur encours de crédits en 2009, mais leur impact a été minime puisqu'ils représentent moins de 2% du montant total des portefeuilles de prêts en ASS. La

Figure n° 8 Taux de croissance des déposants en baisse...



croissance des encours de crédits en Afrique australe s'est pratiquement interrompue.

Bien que la croissance annuelle du nombre de déposants ait été proche de 25% entre 2005 et 2007, 2008 a connu un bond pratiquement deux fois plus important, suivi par un ralentissement de la croissance (20%) en 2009. Même en tenant compte de ce ralentissement, le taux de croissance est néanmoins plus élevé que celui des déposants dans toutes les autres régions, ce qui renforce la bonne tenue de la mobilisation des dépôts en ASS.

Tous les types et toutes les tailles de prestataires de services financiers ont constaté un ralentissement des taux de croissance du nombre de déposants. Le ralentissement de la croissance du nombre de déposants a été le plus sévère en Afrique de l'Ouest (41%) et cette tendance était imputable pour l'essentiel aux coopératives. En Afrique centrale, le ralentissement était de 20%, principalement aussi chez les coopératives. Un ralentissement significatif de la croissance du nombre de déposants d'une grande banque, Capitec Bank en Afrique du Sud, a contribué à la diminution de 28% observée dans la sous-région. En Afrique de l'Est la diminution n'était que de 13%, car certaines des grandes banques et des IFNB ont maintenu des niveaux élevés de croissance du nombre de déposants. Les quatre marchés affichant des taux de croissance du nombre de déposants supérieurs à 20% comprenaient le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda, lesquels affichaient également des taux de croissance élevés du nombre d'emprunteurs comme il a été mentionné précédemment, et la Côte d'Ivoire.

...et pourtant la croissance du portefeuille d'épargne s'accélère

Bien que la croissance du nombre de déposants se soit ralenti en 2008–2009, la croissance du volume des dépôts s'est accélérée dans toutes les sous-régions: elle a progressé de 18% en 2007–2008 à 27% en 2008–2009. Cette tendance démontre la confiance ressentie par les déposants envers les prestataires de services financiers, en dépit des nouvelles inquiétantes concernant la solidité de certains prestataires de microfinance. La croissance des dépôts est restée positive même à Madagascar, un pays pourtant victime d'une double crise économique et politique. Cette augmentation du volume des dépôts est également encourageante si l'on considère que les banques

commerciales sont en train de réduire leur refinancement de la microfinance dans certains marchés.

2. Performance financière

- Chute de la rentabilité
- L'augmentation régulière du portefeuille à risque est un signe alarmant
- Par comparaison avec le reste du monde, les charges d'exploitation restent les plus élevées
- Les charges financières sont parmi les moins élevées dans le monde, grâce en partie à une base solide de dépôts
- Les faibles niveaux d'intermédiation financière sont corrélés à l'insuffisance de la performance

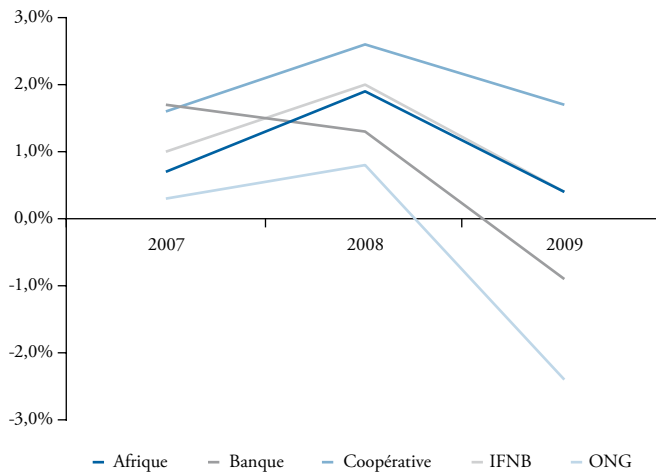
La chute de la rentabilité représente un pas en arrière

En 2009, l'IMF médiane d'ASS n'est pas parvenue à couvrir ses coûts avec ses revenus. Il s'agit d'un retour en arrière puisque le prestataire médian d'ASS était devenu complètement opérationnellement autosuffisant en 2007. Globalement, les rendements ont diminué, car les revenus ont chuté de 27% à 24% en 2009, tandis que les dépenses demeuraient élevées. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont connu la plus forte diminution de rendements. Ces deux régions ont enregistré un rendement des actifs négatif en 2009, soit une baisse de trois points de pourcentage depuis 2008.

Faiblesse du rendement des actifs. La chute des revenus a touché tous les types de prestataires en 2009, et les rendements ont diminué — une différence marquée depuis 2008, année durant laquelle tous les types d'institutions affichaient une augmentation de revenus et un rendement des actifs global de 1,9%. Les banques et les ONG ont enregistré la diminution la plus importante du rendement de l'actif en 2009, avec une baisse de -0,9% et de -2,4%, respectivement. Les banques étaient les plus intégrées au sein des marchés financiers formels, mondiaux, et elles étaient donc plus exposées à la crise financière. Par ailleurs, les banques ont subi une forte baisse de productivité: leur coût par emprunteur a augmenté substantiellement parallèlement à une forte augmentation du risque. Bien que les banques aient bénéficié d'une croissance rapide en 2009, elles n'ont pas réussi à accompagner cette croissance

Figure n° 9

Tendances de la rentabilité des actifs, par type d'institution



de standards de performance élevés. Les IFNB et tout particulièrement les mutuelles de crédit ont connu les

meilleurs résultats. En dépit d'une légère baisse de leurs rendements, elles ont été les plus rentables de tous les types de prestataires de services financiers. Dans l'ensemble, les mutuelles de crédit sont les plus stables en termes d'efficacité et de productivité.

Des charges d'exploitation élevées. L'ASS a continué d'afficher un niveau de dépenses de loin les plus élevés dans le monde, car les charges d'exploitation s'y élèvent à 19%, au lieu des 14% enregistrées à l'échelle mondiale. Plusieurs facteurs expliquent pourquoi les charges d'exploitation sont si élevées: coûts de personnel élevés en raison de la carence de main-d'œuvre qualifiée, coûts des transactions dans les zones rurales, coûts élevés liés à la gestion de l'épargne. En outre, le fait que le niveau de risque est régulièrement plus important et en augmentation peut entraîner des coûts d'exploitation élevés car le personnel passe plus de temps à assurer le suivi de l'encours de crédits.

Encadré 3. La dimension sociale des prestataires africains

Ces deux dernières années, 34 IMF, situées dans 21 pays^a d'ASS et desservant près de 2,3 millions d'emprunteurs, ont communiqué des informations sur leurs résultats de performance sociale^b au MIX. Une majorité des prestataires de services financiers fournissant ces informations étaient des ONG (12), des coopératives (11) et des IFNB (9). Une banque rurale et une banque ont également répondu.

Les données recueillies révèlent que ces prestataires de services financiers prennent conscience de l'importance de la gestion de la performance sociale en tant que complément de la gestion de la performance financière pour les institutions avec une double mission. La performance sociale est de plus en plus souvent incorporée aux processus de planification stratégique. Néanmoins, les indicateurs sociaux ne font pas encore l'objet d'un suivi systématique, et l'application des politiques liées à la formation du personnel dans les domaines de la performance sociale et de la protection des consommateurs en est encore à ses débuts par rapport aux prestataires communiquant leurs résultats de performance sociale dans d'autres régions du monde.

Les points les plus intéressants à souligner dans les informations concernant la performance sociale envoyées par les 34 IMF sont les suivants:

- **La mission.** Toutes les IMF ont répondu que leur principal objectif de développement était la *réduction de la pauvreté*. Un quart d'entre elles seulement pouvaient fournir des statistiques sur la pauvreté, et la plupart d'entre elles utilisaient des outils d'évaluation basés sur les revenus et les dépenses des ménages. La moitié des clients des prestataires qui fournissaient ces statistiques vivaient au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 USD par jour.
- **L'autonomisation des femmes.** L'autonomisation des femmes était un autre objectif important pour beaucoup d'IMF. Cela se traduit par une proportion plus élevée de femmes (60%) dans la clientèle des institutions participant à l'enquête. Une majorité de ces IMF (76%) offrent un service pour renforcer

Encadré 3. La dimension sociale des prestataires africains

l'autonomie des femmes: formation à une activité commerciale/professionnelle destinée aux femmes, formation aux droits de la femme et services aux femmes victimes de violence. Les femmes ne sont par contre pas aussi bien représentées à la tête des institutions. Elles n'occupent que 20% des sièges d'administrateurs et que 15% des postes de direction.

- **Les programmes d'incitation.** Alors qu'environ la moitié des IMF offrent des incitations à leur personnel relatives à la qualité du portefeuille, les programmes d'incitation liés à la performance sociale sont peu courants. Un pourcentage similaire des IMF indiquent également qu'elles offrent une formation sur les questions de protection des consommateurs telles que sur les pratiques acceptables en matière de recouvrement et prévention du surendettement.

Plus de 50 institutions d'ASS ont souscrit aux Principes de protection des clients. La difficulté sera maintenant de mettre ces principes en œuvre. Douze pour cent seulement des prestataires de services financiers ont indiqué avoir mis en place toutes les pratiques et politiques nécessaires à l'exécution des Principes de protection des clients. Cette proportion est plus faible que dans d'autres régions du monde dont les marchés de microfinance sont plus anciens et plus établis, mais la tendance est favorable.

- On peut obtenir plus de données sur les résultats de performance sociale communiqués par les IMF africaines sur le site Web <http://www.mixmarket.org/social-performance-data>.
- Selon le groupe de travail « Performance sociale » (<http://sptf.info/>), la performance sociale, ou résultat net social, consiste à faire de la mission sociale d'une organisation une réalité. Cela peut comprendre l'offre des services à un plus grand nombre de personnes pauvres et vivant dans l'exclusion, l'amélioration de la qualité et de l'adaptation du contenu des services financiers, l'amélioration des conditions de vie de leur clientèle et l'augmentation de la responsabilité sociale d'une IMF.

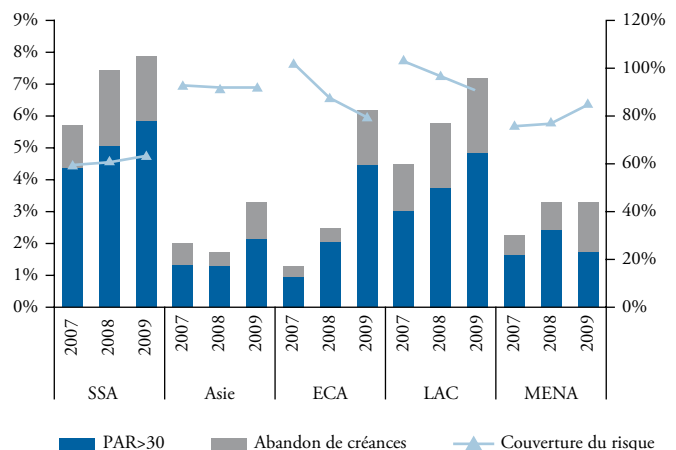
Des charges financières faibles. Par comparaison avec les charges d'exploitation, les charges financières sont parmi les plus faibles du monde. Le ratio de charge financière médian en ASS se montait à 2,8% pour 2009, à comparer avec 5% pour le ratio médian mondial. Deux facteurs expliquent cette tendance: La prédominance des dépôts comme source de financement et la très grande disponibilité des crédits à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché pour une partie relativement importante des prestataires de services financiers en ASS.

Augmentation du risque pour la troisième année d'affilée, mais à un rythme moins rapide

La santé du secteur de la microfinance dans plusieurs marchés est un sujet d'inquiétude. Pour la troisième année, le portefeuille à risque (PAR) a augmenté. L'ASS a continué d'afficher un niveau de risque le plus élevé de toutes les régions du monde et c'est la seule région dont le PAR à plus de 30 jours excède 5%. Plus grave encore, l'ASS a les plus faibles niveaux de couverture de risque comparés

aux autres régions puisque le niveau des provisions pour risque n'est pas suffisant par comparaison avec le montant du portefeuille de prêts en retard de paiement. En outre, les systèmes de suivi et de contrôle d'un bon nombre de prestataires de services financiers sont insuffisants, ce qui

Figure n° 10 Tendances mondiales sur le risque



augmente la probabilité que les données de PAR soient en fait sous-estimées.

En 2009, les banques ont connu une diminution notable de la qualité de leur portefeuille. Le PAR à plus de 30 jours est passé de 6% en 2008 à 15% en 2009, tandis que le PAR à 90 jours passait de 4% à 8%. Le PAR est par ailleurs assez élevé chez les prestataires qui ne sont pas des intermédiaires financiers: leur PAR à plus de 30 jours est 10,4%, et leurs ratios d'abandon de créances sont de 3,4%.

Dans un environnement risqué, on peut s'inquiéter que les prestataires de microfinance n'appartiennent que rarement à une centrale des risques. Bien que 26 pays d'ASS soient dotés de centrales de risques et que 13 d'entre eux possèdent des centrales de risques privées, les prestataires de microfinance n'en sont membres que dans six pays: le Burundi, le Mozambique, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda.

La productivité et l'efficacité diminuent

Les ONG bénéficient d'un coût par emprunteur très nettement inférieur à la moyenne et, dans l'ensemble, elles affichent les meilleurs ratios de productivité et d'efficacité. La productivité élevée et le moindre coût par emprunteur peuvent s'expliquer par la prédominance de la méthodologie de la banque villageoise chez les ONG. Les banques ont subi une diminution notable de leur productivité, tandis que leur coût par emprunteur progressait fortement de 57% en 2009, une évolution sans doute liée à la forte augmentation du risque. Les mutuelles de crédit et les

Figure n° 11 Tendances du risque, par type d'institution

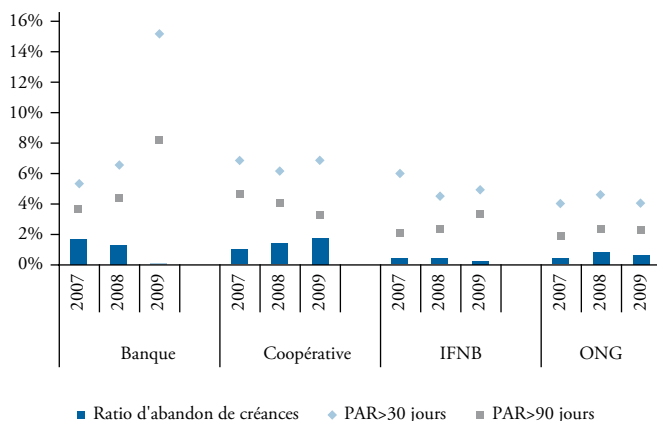


Figure n° 12 Tendances du risque, par sous-région

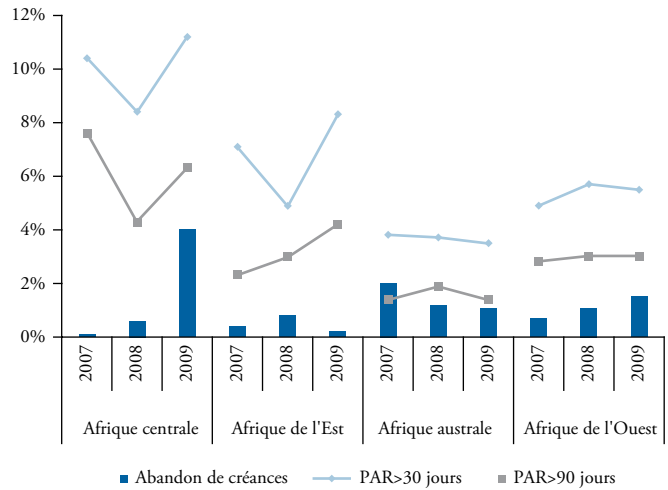
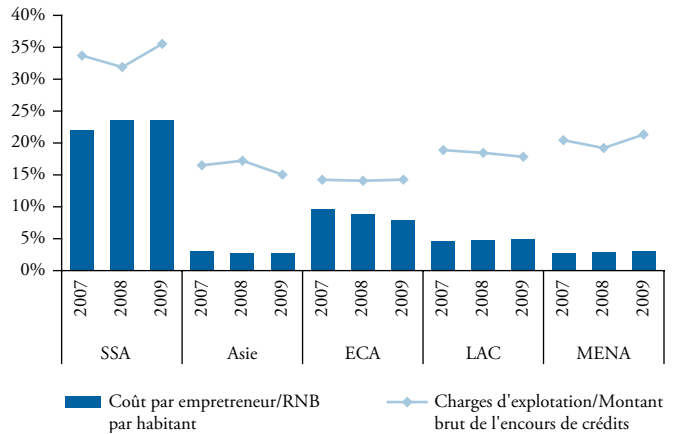


Figure n° 13 Tendances mondiales sur l'efficacité et les charges opérationnelles

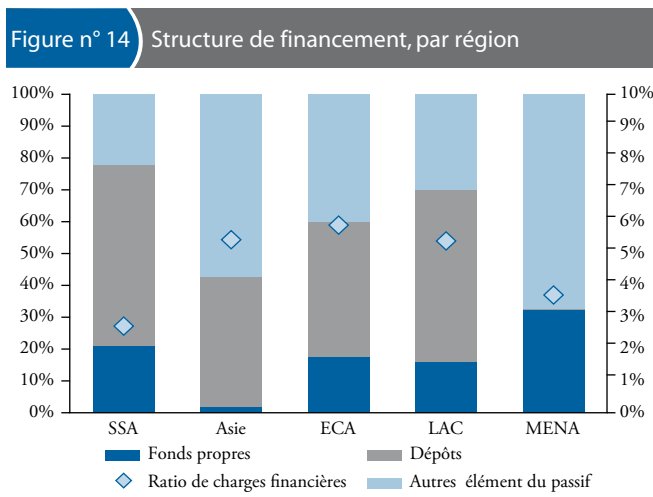


coopératives financières montrent la plus grande stabilité en termes d'efficacité et de productivité avec l'augmentation la plus modérée du coût par emprunteur.

3. La structure de financement

Les dépôts restent la source de financement la plus importante, ce qui freine l'augmentation des charges financières

Les dépôts constituent la source de financement la plus importante pour les prestataires de services financiers en ASS. Malgré le ralentissement de la croissance du nombre de déposants, le pourcentage des dépôts au sein de la structure



globale de financement des prestataires est resté stable en 2009, soit près de 60%. Aucune des autres régions ne peut se targuer d'un tel ratio de financement par les dépôts. Cette caractéristique est l'un des facteurs qui expliquent que l'ASS bénéficie du ratio de charges financières le moins élevé de toutes les régions du monde (2,8%).

Les types d'institutions pour lesquels les dépôts constituent l'essentiel de la structure de financement affichent les ratios de charges financières les plus bas. Parmi tous les types d'institutions, les mutuelles de crédit et les coopératives financières affichent le ratio de charges financières le plus faible en ASS (1,3%). Les IFNB et les ONG, dont un grand nombre ne peuvent pas légalement mobiliser de dépôts, affichent les ratios de charges financières les plus élevés: 3,6 et 3,7% respectivement.

Les sources de financement internationales excèdent les sources locales et sont moins coûteuses

Les dettes autres que les dépôts et les fonds propres constituent les deux autres sources de financement dont disposent les prestataires de services financiers. L'emprunt représente un tout petit peu plus de 20% du financement, tandis que les comptes de capital sont tout juste inférieurs à 20%.

Soixante-neuf pour cent des emprunts provenaient de sources internationales en 2009. Les emprunts de source internationale affichaient des taux d'intérêt inférieurs aux emprunts locaux: leur taux d'intérêt pondéré moyen était de 4,6%, par comparaison avec 5,7% pour les emprunts locaux. La durée moyenne des emprunts aussi bien

internationaux que locaux est de 30 mois. Globalement, les taux d'intérêt pondérés moyens des emprunts pour les institutions d'ASS sont similaires à ceux observés dans les autres régions. La durée moyenne des emprunts est toutefois plus brève que dans le reste du monde, peut-être en raison d'une perception de risque plus important en Afrique. Le fait que les sources de financement internationales semblent être meilleures marché que les sources locales provient principalement de la nature des institutions fournissant ces concours. À l'échelle locale, les emprunts proviennent de banques commerciales, tandis que les emprunts de sources internationales proviennent d'ONG et de fondations.

Les institutions financières et les fonds constituent une source d'emprunt très importante, mais qui reste concentrée

Les emprunts proviennent de différentes sources. Les institutions financières (banques commerciales, coopératives, et banques publiques) et les IIM (y compris les fonds à revenu fixe, les sociétés holding, les fonds d'ONG/fondations...) représentaient ensemble près de 70% des emprunts. En 2009, ces deux types de prêteurs ont contribué une plus grande part du financement des prestataires de services financiers en ASS qu'en 2008, tout particulièrement les IIM, qui ont augmenté leur financement de plus de 65%. Toutefois, les emprunts provenant des institutions financières et des IIM étaient fortement concentrés dans deux pays. Près de 40% de tous les concours accordés par les institutions financières l'ont été au Kenya, tandis que plus de 40% du financement accordé par des ONG et des fondations a été utilisé au Mali.

Durant ces deux années, les emprunts provenant des fonds publics (aussi bien internationaux que locaux) sont restés stables.

Tableau 4 Cinq pays possédant les plus importants emprunts (USD), répartition entre provenance locale/internationale

Pays	Emprunts locaux (millions d'USD)	Emprunts internationaux (millions d'USD)	Total des emprunts (millions d'USD)
Kenya	57	175	232
Mali	20	122	141
Bénin	35	21	56
Ouganda	11	44	56
Éthiopie	45	9	54

Conclusion

On peut imaginer une balance avec des opportunités sur un plateau et des risques sur l'autre plateau. Dans quelle direction pencheraient les perspectives d'avenir de la microfinance en ASS ?

Des risques significatifs se profilent à l'horizon:

- Le dangereux dérapage du PAR
- Les défis de gouvernance
- Les disparités entre les institutions de grande taille solides et les nombreuses petites institutions qui sont inefficaces et difficiles à superviser
- L'insuffisance de la capacité de gestion

Les opportunités sont toutefois également incontestables:

- L'intérêt marqué des bailleurs de fonds pour le renforcement de la capacité

- L'arrivée de nouveaux investisseurs
- La croissance du nombre de déposants
- La mise en place de services financiers utilisant les technologies innovantes au-delà du Kenya
- L'amélioration de la protection des consommateurs

La direction dans laquelle penchera la balance dépendra de la façon dont les gouvernements, les institutions et les bailleurs et investisseurs tireront partie de ces opportunités et prendront des mesures sérieuses pour confronter directement et de manière transparente les obstacles et les difficultés connus de toutes les acteurs.

*Alexia Latortue, Directrice adjointe,
Directrice régionale pour la région de l'ASS, CGAP
Audrey Linthorst, Responsable d'analyse pour
l'Afrique, MIX*

Remerciements

Les auteurs remercient Djibril Mbengue, Moses Ochieng, Micol Pistelli et Corinne Riquet de leurs contributions au contenu et de leur relecture du présent rapport. Nous remercions également Barbara Gahwiler de l'analyse qu'elle a effectuée pour la section sur les sources de financement internationales. Nous exprimons également notre reconnaissance à Scott Gaul et Christine Poursat pour leurs relectures minutieuses et exhaustives du rapport. En dernier lieu, nous sommes reconnaissants à Antonique Koning et Blaine Stephens de leurs conseils, de leurs encouragements et de leur précieuse contribution.

Données et préparation des données

L'analyse du secteur de la microfinance présentée dans ce rapport a été effectuée à partir de quatre ensembles de données:

- Les données provenant de l'enquête de CGAP sur les sources de financement de la microfinance pour 2009. Cette enquête annuelle fournit à l'industrie des informations sur le portefeuille de microfinance des principaux bailleurs de fonds et investisseurs.
- Les données du MIX concernant 181 IMF en 2009 et les données recueillies d'un panel équilibré de 79 IMF pour la période 2007–2009. Ces institutions ont été choisies en fonction de leur capacité à fournir des informations (de manière transparente et détaillée. Le rapport analyse cet échantillon afin d'examiner les tendances en termes de clientèle desservie et de taille, et en termes de performance financière. A des fins de comparaison, le MIX utilise les normes internationales de reporting sur la microfinance pour rassembler et préparer les données financières et les données de clientèle desservie des IMF. Les données brutes sont recueillies auprès des IMF, incorporées à l'intérieur de formats standard de reporting et soumises à des vérifications croisées avec les états financiers audités, les notations, les rapports de due diligence de tiers, le cas échéant. Les résultats de performance sont ensuite ajustés, à l'aide des méthodes d'ajustement standard pour l'industrie, afin d'éliminer l'impact des subventions, des dotations de garantie minimale aux provisions pour risque et de façon à refléter l'impact de l'inflation sur la performance institutionnelle. Grâce à cette procédure, on obtient une comparaison plus véridique des résultats de performance des différentes institutions.
- La base de données du MIX sur la structure de financement pour 2009: Quatre-vingt-trois IMF ont fourni des informations détaillées au sujet de leurs montants spécifiques d'emprunts, en précisant la source, la devise d'origine, la date de souscription et de remboursement et le taux d'intérêt de l'emprunt. Les institutions fournissent des informations à caractère confidentiel, mais le MIX crée une analyse globale des types de prêteurs, du coût et de la durée des prêts au détail en ASS.
- La collecte des données de performance sociale effectuée par le MIX: Le rapport évalue les différents aspects de la gestion de la performance sociale selon les indications fournies au MIX par 34 IMF d'ASS en 2008 et 2009. Il fournit un cadre d'analyse des pratiques actuelles de performance sociale dans la région, en fonction des indicateurs de performance sociale sélectionnés par le Groupe de travail sur la Performance sociale et il souligne les nouvelles difficultés au niveau de la collecte des données et de la publication des résultats (reporting).

Annexe I: Benchmarks

Benchmarks Afrique Subsaharienne

	Afrique	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	Pas d'IF	IF basse	IF élevée	Petite (portée)	Moyenne (portée)
CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES										
Nombre d'IMF	153	18	43	24	68	12	32	109	71	37
Age	11	13	11	10	12	8	10	12	9	12
Total de l'actif	8 189 126	12 767 059	10 743 089	4 803 972	6 354 586	1 854 893	4 202 707	9 032 628	2 478 592	8 746 860
Bureaux	12	12	15	12	12	5	7	17	7	13
Effectifs du personnel	122	161	210	159	108	29	81	166	52	159
STRUCTURE DE FINANCEMENT										
Capital/Actif	24,2%	16,0%	23,2%	36,8%	23,1%	46,2%	46,1%	19,9%	29,1%	28,1%
Ratio Dettes/Fonds Propres	2,41	4,00	3,14	1,12	2,15	1,17	0,99	2,96	1,25	2,56
Épargne sur encours de prêts	55,5%	154,8%	48,6%	30,5%	59,5%	0,0%	21,2%	80,7%	45,6%	59,2%
Épargne sur actif total	37,1%	72,0%	33,0%	17,9%	40,9%	0,0%	12,3%	49,3%	28,3%	37,6%
Encours de prêts sur actif total	63,1%	45,6%	69,6%	62,8%	63,8%	75,1%	66,1%	62,0%	62,8%	61,2%
INDICATEURS DE PORTÉE										
Nombre d'emprunteurs actifs	11 079	10 554	18 560	8 116	10 201	3 585	9 053	14 513	3 530	15 888
Pourcentage d'emprunteurs femmes	62,0%	42,8%	56,0%	61,8%	70,2%	62,9%	75,1%	52,4%	60,8%	57,2%
Nombre de crédits en cours	11 478	10 554	17 358	8 544	10 899	3 752	9 053	14 765	3 530	16 354
Encours brut de prêts	4 467 193	4 750 407	6 428 499	2 459 966	4 274 389	1 381 194	1 993 986	6 428 499	1 489 165	4 980 547
Solde moyen de crédit par emprunteur	412	754	369	479	432	434	180	477	534	297
Solde moyen de prêt par emprunteur/RNB par habitant	59,4%	76,5%	47,0%	57,7%	60,1%	50,5%	32,9%	68,5%	66,3%	46,4%
Solde de prêt moyen	388	754	318	415	432	423	180	421	506	297
Solde de prêt moyen/RNB par habitant	57,9%	76,5%	45,5%	59,7%	57,5%	50,5%	32,9%	67,5%	61,9%	46,4%
Nombre d'épargnants	30 833	30 338	42 683	12 000	29 790	0	13 812	43 655	9 032	31 263
Nombre de comptes d'épargne	30 680	30 338	41 710	11 074	29 925	0	13 812	45 062	9 134	31 263
Épargne	2 700 076	7 237 868	2 895 451	1 040 527	2 613 391	0	450 906	5 519 417	894 902	3 140 963
Montant moyen d'épargne par épargnant	101	354	74	83	109	0	37	122	108	68
Montant moyen d'épargne par épargnant/RNB par habitant	15,0%	42,5%	14,0%	10,0%	15,0%	0	5,0%	20,0%	15,0%	14,0%
Montant d'épargne moyen	94	346	64	75	108	0	30	116	108	63
Solde d'épargne moyen/RNB par habitant	15,0%	39,5%	13,0%	11,0%	15,0%	0	5,0%	19,5%	15,0%	13,0%
INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES										
RNB par habitant	639	1 095	547	444	639	639	593	639	639	639
Taux de croissance du PIB	3,8%	1,6%	5,0%	4,3%	3,8%	4,5%	4,4%	3,5%	3,8%	4,0%
Taux d'intérêt sur comptes de dépôts	5,3%	3,8%	6,7%	10,6%	3,5%	10,7%	7,9%	5,3%	6,7%	5,3%
Taux d'inflation	9,0%	5,5%	12,0%	8,4%	4,0%	13,1%	9,7%	8,4%	9,0%	9,0%
Pénétration des circuits financiers	25,5%	20,5%	23,5%	22,3%	33,7%	28,9%	23,9%	25,5%	25,5%	25,5%
PERFORMANCE FINANCIÈRE GLOBALE										
Rendement de l'actif	-0,2%	-0,2%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	-8,2%	0,1%	0,4%	-3,2%	-1,4%
Rendement des fonds propres	2,3%	4,4%	2,7%	-1,6%	3,0%	-18,4%	1,3%	4,5%	-4,4%	-4,1%
Auto-suffisance opérationnelle	100,4%	98,0%	101,8%	98,0%	102,2%	87,6%	93,1%	102,3%	85,8%	98,5%
Auto-suffisance financière	98,8%	94,2%	99,1%	97,6%	100,1%	85,8%	88,1%	101,7%	86,0%	98,5%
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits financiers/Actif	21,8%	13,1%	23,7%	32,3%	18,4%	31,8%	36,7%	19,1%	23,7%	21,6%
Marge bénéficiaire	-2,9%	-6,2%	-0,9%	-2,4%	-4,7%	-16,5%	-13,5%	0,4%	-17,1%	-1,6%
Rendement nominal du portefeuille brut	30,4%	25,1%	32,3%	49,0%	24,0%	52,1%	53,5%	26,2%	36,6%	30,4%
Rendement réel du portefeuille brut	22,1%	13,7%	18,2%	43,6%	21,6%	27,8%	40,0%	18,2%	23,8%	23,1%
CHARGES D'EXPLOITATION										
Ratio de ch. Totales	24,0%	13,9%	25,6%	38,9%	19,6%	37,4%	42,8%	19,6%	29,5%	23,7%
Ratio de ch. financières	2,7%	1,9%	3,4%	2,5%	2,6%	4,8%	2,4%	2,8%	2,3%	2,6%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	1,4%	1,1%	1,3%	2,0%	1,1%	2,8%	2,3%	1,1%	2,1%	1,4%
Ratio de ch. d'exploitation	18,1%	10,6%	20,2%	25,3%	15,9%	26,6%	33,5%	15,4%	19,5%	17,8%
Ratio de ch. de personnel	8,4%	4,2%	11,4%	15,9%	6,2%	12,0%	15,6%	6,9%	9,3%	7,9%
Ratio de ch. administratives	9,7%	6,1%	9,7%	11,8%	8,4%	16,7%	17,3%	8,3%	11,1%	11,6%
Ratio de ch. d'ajustement	2,6%	4,6%	2,7%	3,0%	1,8%	3,5%	4,0%	2,0%	2,9%	3,2%
EFFICIENCE										
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	30,1%	29,3%	30,4%	50,0%	26,1%	44,6%	56,5%	25,4%	40,9%	30,5%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	13,8%	12,8%	15,4%	23,5%	11,5%	15,2%	27,0%	12,0%	16,0%	14,1%
Salaires moyen/RNB par habitant	918%	491%	1326%	1213%	804%	923%	1415%	894%	882%	895%
Coût par emprunteur	137	150	149	182	103	82	143	141	177	134
Coût par prêt	132	130	143	170	105	86	137	131	177	134
PRODUCTIVITÉ										
Emprunteurs par effectif du personnel	93	81	102	71	97	93	104	84	61	104
Prêts par effectif du personnel	99	81	106	67	109	97	104	89	65	104
Emprunteurs par agent de crédit	234	232	215	170	326	250	219	245	165	235
Prêts par agent de crédit	248	232	222	172	326	250	219	283	172	258
Épargnants par effectif du personnel	254	240	267	104	280	0	120	308	156	276
Comptes d'épargne par effectif du personnel	257	240	277	104	306	0	120	312	163	283
Distribution du personnel	43,6%	41,9%	47,2%	49,9%	36,7%	51,5%	51,5%	36,9%	40,6%	46,1%
RISQUES ET LIQUIDITÉ										
Portefeuille à risque > 30 jours	5,9%	7,5%	8,3%	3,9%	5,9%	11,8%	4,9%	5,8%	9,4%	4,7%
Portefeuille à risque > 90 jours	3,1%	3,5%	4,1%	2,2%	3,0%	3,6%	3,1%	3,1%	3,8%	2,3%
Taux de radiation de prêts	1,4%	2,9%	0,6%	1,6%	1,6%	2,8%	2,3%	1,2%	1,7%	1,3%
Taux de pertes sur prêts	0,8%	1,8%	0,1%	1,4%	1,0%	2,1%	2,1%	0,8%	1,0%	1,0%
Taux de couverture du risque	55,6%	61,2%	65,1%	90,0%	47,3%	63,0%	88,3%	51,8%	56,8%	59,1%
Actifs non productifs en pourcentage de l'actif total	17,1%	46,9%	18,3%	19,0%	14,4%	7,9%	17,0%	18,7%	15,9%	16,4%

Benchmarks Afrique Subsaharienne

	Grande (portée)	Banque	Coopérative de crédit	IFNB	ONG	Banque rurale	Nouvelle	Jeune	Mature
CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES									
Nombre d'IMF	45	16	38	50	46	3	28	26	99
Age	14	12	13	9	11	14	3	7	13
Total de l'actif	45 049 090	55 195 401	8 581 116	8 332 792	4 468 197	-	3 916 670	3 374 890	10 743 089
Bureaux	42	15	40	10	10	7	7	7	20
Effectifs du personnel	466	368	163	118	91	133	64	82	191
STRUCTURE DE FINANCEMENT									
Capital/Actif	18,2%	17,7%	19,0%	26,6%	30,6%	16,6%	32,5%	27,0%	22,1%
Ratio Dettes/Fonds Propres	3,67	4,67	2,87	2,19	1,68	5,02	1,12	2,43	2,81
Épargne sur encours de prêts	62,3%	82,2%	118,4%	43,1%	29,1%	177,4%	34,3%	58,5%	61,5%
Épargne sur actif total	44,8%	58,9%	64,4%	28,7%	18,8%	77,3%	20,9%	28,2%	44,7%
Encours de prêts sur actif total	64,3%	56,0%	56,1%	69,3%	67,2%	46,7%	66,2%	65,3%	62,6%
INDICATEURS DE PORTÉE									
Nombre d'emprunteurs actifs	59 961	15 638	6 840	11 817	11 607	10 475	5 160	10 030	16 121
Pourcentage d'emprunteurs femmes	62,5%	55,9%	36,8%	62,0%	79,7%	34,4%	68,9%	57,4%	56,4%
Nombre de crédits en cours	61 536	13 590	7 749	11 817	12 430	10 475	5 831	9 786	16 354
Encours brut de prêts	30 156 457	30 109 671	3 968 681	5 564 206	2 018 315	6 762 392	2 247 777	2 077 922	6 428 499
Solde moyen de crédit par emprunteur	378	918	893	415	169	646	294	497	469
Solde moyen de prêt par emprunteur/RNB par habitant	48,4%	157,9%	142,6%	47,6%	31,1%	101,1%	32,4%	71,4%	61,4%
Solde de prêt moyen	326	765	782	400	169	646	294	358	410
Solde de prêt moyen/RNB par habitant	47,9%	142,7%	133,6%	46,5%	29,8%	101,1%	32,4%	78,1%	58,4%
Nombre d'épargnants	165 690	124 414	39 422	30 732	19 455	110 047	16 627	24 741	43 465
Nombre de comptes d'épargne	165 979	109 183	41 125	30 732	19 947	110 047	18 442	23 459	46 007
Épargne	22 576 640	41 154 191	5 039 512	2 031 001	785 412	10 458 885	519 938	891 148	3 661 254
Montant moyen d'épargne par épargnant	114	196	155	75	48	99	56	109	111
Montant moyen d'épargne par épargnant/RNB par habitant	17,5%	25,0%	25,5%	11,0%	9,0%	15,5%	9,0%	14,0%	19,0%
Montant d'épargne moyen	107	163	144	74	50	99	52	101	111
Solde d'épargne moyen/RNB par habitant	16,0%	25,0%	25,0%	10,0%	8,0%	15,5%	7,5%	14,5%	17,0%
INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES									
RNB par habitant	639	509	641	639	639	639	639	544	639
Taux de croissance du PIB	3,8%	4,2%	2,4%	3,9%	4,1%	4,5%	4,0%	4,1%	3,7%
Taux d'intérêt sur comptes de dépôts	5,3%	9,9%	3,5%	6,0%	7,9%	11,3%	8,2%	6,7%	5,3%
Taux d'inflation	8,5%	12,0%	3,4%	10,5%	10,8%	19,3%	10,4%	10,4%	8,5%
Pénétration des circuits financiers	28,6%	32,4%	24,1%	23,7%	30,4%	34,3%	28,0%	23,7%	25,5%
PERFORMANCE FINANCIÈRE GLOBALE									
Rendement de l'actif	1,1%	-0,7%	0,7%	0,4%	-3,2%	5,0%	-7,9%	0,4%	0,6%
Rendement des fonds propres	8,9%	-2,2%	7,6%	1,7%	-5,4%	32,5%	-13,4%	1,8%	4,6%
Auto-suffisance opérationnelle	108,4%	94,6%	103,4%	100,4%	97,6%	131,8%	67,8%	100,4%	104,1%
Auto-suffisance financière	107,2%	95,6%	102,3%	98,5%	95,7%	131,8%	67,8%	99,6%	102,9%
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Produits financiers/Actif	21,3%	24,7%	15,3%	27,3%	28,2%	21,8%	27,3%	36,9%	18,8%
Marge bénéficiaire	6,7%	-4,7%	-3,4%	-1,6%	-4,5%	24,1%	-47,5%	-0,4%	2,2%
Rendement nominal du portefeuille brut	24,6%	40,7%	21,7%	36,6%	45,5%	27,8%	45,3%	49,0%	24,5%
Rendement réel du portefeuille brut	18,2%	25,8%	17,9%	23,2%	26,2%	7,2%	34,2%	27,8%	17,6%
CHARGES D'EXPLOITATION									
Ratio de ch. Totales	18,8%	25,4%	15,0%	31,0%	31,7%	16,3%	38,6%	37,5%	17,9%
Ratio de ch. financières	2,9%	2,0%	1,3%	3,6%	3,7%	3,1%	3,1%	2,6%	2,7%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	1,1%	1,8%	0,9%	1,4%	1,9%	0,7%	2,4%	1,4%	1,1%
Ratio de ch. d'exploitation	15,1%	18,8%	12,1%	25,4%	26,4%	12,6%	32,5%	30,7%	14,2%
Ratio de ch. de personnel	7,3%	9,0%	5,0%	10,4%	13,6%	0,0%	13,1%	15,2%	6,2%
Ratio de ch. administratives	7,4%	9,9%	6,5%	12,5%	12,2%	12,6%	12,8%	12,9%	8,1%
Ratio de ch. d'ajustement	1,7%	3,9%	1,3%	2,9%	3,5%	-	2,9%	3,9%	2,2%
EFFICIENCE									
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	22,4%	36,4%	21,8%	37,6%	38,5%	23,4%	59,0%	42,3%	25,1%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	11,7%	15,7%	8,8%	15,9%	18,5%	0,0%	26,6%	16,7%	11,8%
Salaire moyen/RNB par habitant	1009%	1636%	781%	1091%	918%	0%	950%	1221%	878%
Coût par emprunteur	111	364	151	174	78	172	114	174	131
Coût par prêt	102	285	146	166	78	167	114	162	126
PRODUCTIVITÉ									
Emprunteurs par effectif du personnel	149	64	48	96	141	79	68	100	97
Prêts par effectif du personnel	149	52	53	99	141	79	68	99	102
Emprunteurs par agent de crédit	399	220	250	213	283	544	146	232	283
Prêts par agent de crédit	444	221	300	222	284	544	158	227	293
Épargnants par effectif du personnel	317	276	347	230	136	703	138	255	284
Comptes d'épargne par effectif du personnel	408	240	383	256	146	703	147	257	297
Distribution du personnel	45,2%	36,7%	24,1%	47,7%	52,4%	8,7%	47,6%	47,2%	40,6%
RISQUES ET LIQUIDITÉ									
Portefeuille à risque > 30 jours	5,0%	7,3%	8,8%	5,1%	4,2%	12,4%	7,4%	5,2%	6,1%
Portefeuille à risque > 90 jours	3,1%	4,5%	4,0%	3,3%	2,0%	11,7%	3,0%	2,8%	3,4%
Taux de radiation de prêts	1,0%	0,7%	2,0%	1,3%	0,5%	-	0,7%	1,6%	1,4%
Taux de pertes sur prêts	0,2%	0,0%	1,5%	0,9%	0,4%	0,0%	0,7%	1,5%	0,8%
Taux de couverture du risque	49,2%	62,2%	40,8%	63,0%	72,5%	-	72,9%	77,7%	49,5%
Actifs non productifs en pourcentage de l'actif total	18,3%	21,6%	22,2%	17,7%	13,7%	32,9%	15,9%	20,7%	17,0%

Afrique Subsaharienne 2010 Benchmarking et Analyse Du Secteur De La Microfinance

Cette publication a été coécrite par

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP)

Le CGAP est un centre indépendant d'analyse et de recherche politique dont la mission consiste à élargir l'accès aux services financiers des pauvres dans le monde. Son financement est assuré par plus de 30 organisations de développement et fondations privées qui partagent une mission commune de réduction de la pauvreté. Le CGAP est hébergé par la Banque mondiale et assure des prestations d'information sur les marchés, de promotion des standards et de conception de solutions innovantes. Il offre ses services de conseil aux gouvernements, aux prestataires de microfinance, aux bailleurs de fonds et aux investisseurs. Pour plus d'informations: <http://www.cgap.org>.

Le Microfinance Information Exchange (MIX)

Le Microfinance Information Exchange (MIX) est le premier fournisseur d'information sur les performances et les acteurs du secteur de la microfinance. Sa mission étant de renforcer le secteur de la Microfinance, le MIX fournit des informations détaillées sur les différents acteurs du secteur que sont les IMF, les bailleurs, les investisseurs, les réseaux et associations professionnelles. Pour partager et diffuser ces informations, le MIX a développé plusieurs plateformes web tels que le MIX Market, le MicroBanking Bulletin et Microfinance World. Le MIX Market (www.mixmarket.org) fournit des données financières et de performances sociales pour plus de 1 900 IMF dans le monde. Les études sont quant à elles disponibles sur le MicroBanking Bulletin et Microfinance World et traitent de manière approfondies de sujets d'actualités et de suivi sectoriel. Créé en 2002, le MIX est une organisation à but non lucratif basée à Washington DC et dispose de bureaux régionaux en Azerbaïdjan, en Inde, au Maroc et au Pérou. Nos efforts sont soutenus par la collaboration avec les partenaires suivants: Bill & Melinda Gates Foundation, CGAP, Omidyar Network, The MasterCard Foundation, IFAD, Michael & Susan Dell Foundation, Citi Foundation, Ford Foundation, and Deutsche Bank. Pour plus d'information merci de visiter www.themix.org.



Microfinance Information Exchange, Inc.
1901 Pennsylvania Avenue NW - Suite 307
Washington, DC - 20006, USA
Tel +1 202 659 9094, Fax +1 202 659 9095
Email: info@themix.org
www.themix.org